



# PROJET D'ACTIVITÉS 2017

# SOMMAIRE

Préambule	p. 4
Centre Inffo, opérateur de l'État investi d'une mission de service public	p. 6
La gouvernance de Centre Inffo	p. 8
Informer pour soutenir les politiques publiques	p. 10
L'expertise de Centre Inffo au service de ses partenaires	p. 14
Accompagner les Régions dans leurs nouvelles priorités	p. 16
Centre Inffo, au carrefour de l'Europe et de la francophonie	p. 18
2017 : Accompagner les professionnels au plus près des évolutions	p. 20
Piloter la performance de Centre Inffo	p. 26
Poursuivre le plan de développement des ressources de Centre Inffo	p. 28

## ANNEXES

Textes officiels	p. 32
Partenariats institutionnels de Centre Inffo formalisés par voie de convention	p. 35
Parutions de la presse d'actualité	p. 36
Principales bases de données de Centre Inffo en accès libre	p. 37
Centre Inffo en ligne	p. 38
Le portail Orientation pour tous	p. 42
Liste des sigles	p. 45

## Préambule

Centre Inffo, Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente, est un lieu de convergence et de coopération des acteurs et notamment des décideurs que sont l'Etat, les Régions et les partenaires sociaux.

Notre rôle essentiel est d'aider chacune et chacun à mieux comprendre toutes les possibilités offertes par les dispositifs de la formation, de l'orientation, de la certification, pour mieux appréhender les multiples voies d'évolution professionnelle. Notre rôle est de décrypter la complexité des situations, d'accompagner les professionnels, de leur apporter une expertise notamment juridique, d'être une boussole pour les aider à se repérer dans le vaste champ de la formation professionnelle et de l'orientation.



**Julien Nizri**  
Directeur général

C'est un enjeu primordial d'égalité des chances dans l'accès de chacun à ses droits

Dans le monde professionnel, les salariés apprennent autant de leur expérience que dans le cadre formel de la formation professionnelle. Leur vie professionnelle les confronte aux aléas, aux embûches et aux risques de perte d'identité professionnelle. L'enjeu social est donc bien de mettre en place des garanties sociales mais également des conditions institutionnelles, visant à sécuriser les parcours de la vie professionnelle.

Centre Inffo prend sa part dans cette responsabilité collective, en accompagnant les politiques publiques et en facilitant pour chaque personne l'accès aux conditions de son développement et de sa promotion sociale.

En quarante ans, des dizaines de milliers de professionnels de la formation ont bénéficié des services de Centre Inffo. Aujourd'hui, à l'ère digitale, avec l'avènement du big data et de l'économie de la connaissance, notre mission historique de collecte et de partage de données et d'informations prend une nouvelle dimension.

La digitalisation des échanges et de notre économie est à l'œuvre et l'ensemble de l'appareil de formation devra s'y adapter. Les investissements à réaliser ne sont pas seulement financiers, ils sont aussi d'ordre conceptuel et informationnel.

Centre Inffo contribue déjà activement à ce tournant numérique de l'économie et de la formation professionnelle et s'impliquera bien davantage encore dans les mois et les années à venir. En janvier 2017.

Ainsi, Centre Inffo consacrera à ce sujet les premières Assises de l'information sur la formation organisées avec le Réseau des Carif-Oref en partenariat avec l'Université de Paris-Dauphine.

2017 sera plus généralement marqué par l'appui à la mise en œuvre des réformes gouvernementales avec notamment la mise en œuvre du CPA. Le quadripartisme de la gouvernance et des objectifs de Centre Inffo se matérialisera aussi par le renforcement des partenariats avec les partenaires sociaux notamment en matière d'information dématérialisée (communauté de pratique des conseillers en évolution professionnelle, portail des partenaires sociaux) et le développement d'activités spécifiques en direction des Régions, en particulier ultra-marines avec l'institutionnalisation des universités des Régions et collectivités d'outre-mer .

De nombreuses réunions multipartites seront organisées pour la préparation de l'Université d'hiver de la formation professionnelle 2018 qui aura lieu les 31 janvier, 1<sup>er</sup> et 2 février 2018. Elle sera l'occasion de remettre les premiers Trophées de l'innovation en formation professionnelle en partenariat avec le FPSPP.



**Louis-Charles Viossat**  
Président du conseil d'administration

La poursuite du plan de développement des ressources propres (offre commerciale renouvelée et segmentée, vente des Fiches pratiques à l'unité, commercialisation renforcée de Kelixto) et la poursuite de la modernisation de l'organisation interne doivent permettre une amélioration de la productivité et de la performance de l'association tout en confortant ses équilibres financiers.

Louis-Charles VIOSSAT  
Président du conseil d'administration

Julien NIZRI  
Directeur général de Centre Inffo

# CENTRE INFFO, OPÉRATEUR DE L'ÉTAT INVESTI D'UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

*Centre Inffo, l'expert formation depuis  
40 ans au service des salariés  
et des demandeurs d'emploi, des pouvoirs  
publics, des partenaires sociaux et de  
l'ensemble des acteurs de la formation  
et de l'orientation tout au long de la vie.*



## *La mission*

Centre Inffo est une association loi 1 901 à but non lucratif, créée en 1976 et chargée de développer l'information sur la formation permanente. Centre Inffo constitue ainsi l'échelon national de l'information et de la documentation dans le domaine de l'orientation et de la formation professionnelles.

Centre Inffo a pour mission d'élaborer, de capitaliser et de diffuser l'information et la documentation à destination, plus particulièrement, des pouvoirs publics et des partenaires sociaux. Il intervient dans le cadre des politiques publiques : nationales, européennes (à travers sa position de référent national auprès du Cedefop) et territoriales. Il réalise cette mission en liaison avec les dispositifs régionaux d'information, en particulier avec les Carif-Oref.

Centre Inffo est maître d'œuvre du portail Orientation pour tous (le portail de l'État, des partenaires sociaux et des Régions).

Centre Inffo intervient pour l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle, lesquels ont vocation à accueillir, informer, conseiller, orienter ou assister le public.

## 2016–2019 : LE 5<sup>ÈME</sup> CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Les conditions de réalisation et de suivi des missions de service public de l'association font l'objet d'une contractualisation pluriannuelle avec l'État. Elles se concrétisent par la signature d'un cinquième contrat d'objectifs et de moyens couvrant la période 2016-2019 après plus de six mois d'échanges entre les administrateurs et l'État.

Ce contrat signé le 29 janvier 2016 à Biarritz lors de la 14<sup>e</sup> Université d'hiver de la formation professionnelle renforce la légitimité d'acteur national de Centre Inffo en complémentarité avec les Régions, en fait un opérateur majeur dans la promotion de la loi du 5 mars 2014 mais aussi dans l'accompagnement des acteurs de la formation et du développement des compétences dans les évolutions du contexte économique et social.

S'inscrivant dans une logique de formation tout au long de la vie et de sécurisation des parcours professionnels, il s'agit, aussi, de mettre à disposition du grand public des dispositifs numériques d'orientation, d'information et de formation.

## ET SES 4 AXES DE DÉVELOPPEMENT

1. Contribuer au développement de la formation sur l'ensemble du territoire national en diffusant au bénéfice des institutionnels et des particuliers les informations permettant à chacun de s'approprier les dispositifs de formation professionnelle
2. Accompagner la dématérialisation du secteur de la formation
3. Participer activement à l'information et au soutien des personnes bénéficiaires finales de la formation et du développement des compétences
4. Renforcer la professionnalisation et l'information des acteurs des ressources humaines, de l'orientation et la formation

## OBJECTIFS OPERATIONNELS

### 1. Développement de la formation

- Assurer à l'État une capacité d'expertise complémentaire
- Rechercher les complémentarités entre les politiques et outils nationaux et régionaux
- Appuyer les instances en charge de l'emploi, de l'orientation, de la formation et de la certification
- Accompagner les partenaires sociaux
- Contribuer à la continuité territoriale (DROM et Mayotte) et au rayonnement français (Europe, francophonie, international)
- Animer le débat public

### 2. Dématérialisation

- Contribuer à la standardisation des systèmes d'information dédiés à l'orientation et à la formation
- Renforcer l'expertise dans le traitement documentaire de la formation
- Promouvoir l'accessibilité des outils numériques de la formation aux porteurs de handicap

### 3. Soutien aux bénéficiaires finals de la formation et du développement des compétences

- Faciliter l'orientation des actifs pour le choix des métiers, formations et périodes d'alternance par des outils numériques
- Mettre à leur disposition des informations vulgarisées et gratuites
- Diffuser largement des publications thématiques

### 4. Professionnalisation

- Contribuer à la cohérence interrégionale et interréseaux du conseil en évolution professionnelle
- Mettre à disposition des outils de professionnalisation
- Contribuer à la certification professionnelle des professionnels de la formation et de l'orientation

# La gouvernance de Centre Inffo

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'identité de Centre Inffo repose très largement sur le lien singulier qui unit sa gouvernance quadripartite à son objet social et à sa mission.

Présidé par Louis-Charles Viossat, le conseil d'administration de Centre Inffo est constitué de quatre collèges composés en nombre égal de représentants des employeurs, des salariés, des pouvoirs publics et de personnalités qualifiées (Article 3 du décret constitutif de Centre Inffo). Ses membres sont nommés par arrêté du ministre chargé de la Formation professionnelle .

Article 3 du décret constitutif de Centre Inffo : « Le conseil d'administration est constitué de quatre collèges composés en nombre égal de représentants des employeurs, des salariés, des pouvoirs publics et de personnalités qualifiées (...) Les membres du conseil d'administration sont nommés par arrêté du ministre chargé de la Formation professionnelle. »

### Composition du CA de Centre Inffo

#### Collège des employeurs

Bernadette Abadie (MT)	MEDEF
Alain Druelles (MT)	MEDEF
Juliette Elkaim (MT)	MEDEF
Pierre Courbebaisse (MT)	CGPME
Jean-Pierre Jousse (MS)	CGPME
Isabelle Bricard (MT)	UPA
Patrice Guezou (MS)	CCI France
Céline Maginot (MT)	FNSEA
Jérôme Lachaux (MS)	FNSEA

#### Collège des syndicats de salariés

Dominique Jeuffrault (MT)	CFE-CGC
Anne Lecrenais (MS)	CFE-CGC
Daniel Jamme (MT)	CFDT
Marie-Pierre Sinou (MS)	CFDT
Cathy Gasperment (MT)	CFTC
Jean-Pierre Koehlin (MS)	CFTC
Magali Bourdon (MT)	CGT
Djamal Teskouk (MS)	CGT
Michel Fortin (MT)	CGT-FO
Nicolas Faintrenie (MS)	CGT-FO
Jean-Claude Tricoche (MT)	UNSA
Jean-Marie Truffat (MS)	UNSA

NB : 3 postes restent à pourvoir au CA : dans le collège employeurs (3 MS Medef).

Les statuts de Centre Inffo précisent que :

- le directeur siège de droit au conseil d'administration et au bureau, avec voix consultative (article 12) ;
- deux représentants du comité d'entreprise siègent au conseil d'administration avec voix consultative (article 3).

MT : membre titulaire - MS : membre suppléant

#### Collège des pouvoirs publics

Michel Ferreira-Maia (MT)	Chef de la mission des politiques de formation et de qualification, sous-direction des politiques de formation et du contrôle, DGEFP.
Brigitte Morfin (MS)	Mission des politiques de formation et de qualification et équipe projet CPF, DGEFP
Yves Beauvois (MT)	Chef du bureau de la formation professionnelle continue, sous-direction des lycées, Direction de l'enseignement scolaire, MENESR
Christine Bruniaux (MS)	Chef du département Stratégie, formation et emploi, MESR
Agnès Zobel (MT)	Chef du bureau de la formation et de l'emploi industriel, DGE
Béatrice Marchand (MS)	Chargée de mission au bureau de la formation et de l'emploi industriel, DGE
Yveline Guegan (MT)	Chef du bureau des partenariats professionnels, sous-direction des politiques de formation et d'éducation, service de l'enseignement technique, Direction générale de l'enseignement et de la recherche, MAAF
Philippe Joly (MS)	Adjoint au chef du bureau des partenariats professionnels, MAAF
Charles Fournier (MT)	Vice-président de la Région Centre-Val de Loire, Régions de France
Véronique Marchet (MT)	Présidente de la Commission formation professionnelle, Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, Régions de France
Muriel Verges-Caullet (MS)	Présidente de la Commission apprentissage et formation professionnelle, Région Bourgogne-Franche-Comté, Régions de France
Isabelle Gaudron (MS)	Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, Régions de France

#### Collège des personnalités qualifiées

Louis-Charles Viossat	Inspecteur général des affaires sociales
Jacques Bahry	Président du Forum français pour la formation ouverte et à distance (FFFOD)
Charlotte Duda	Directrice des ressources humaines, Stream International
Marie-Thérèse Geffroy	Présidente de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)
George Asseraf	Directeur de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP)
Laure Coudret-Laut	Directrice de l'Agence Erasmus + France Éducation Formation

**Membres honoraires :** Jean-Luc Burgunder - Marcel Caballero

#### Le Commissaire du Gouvernement :

Cédric Puydebois, Sous-Directeur des politiques de formation et du contrôle, DGEFP

#### Les contrôleurs d'Etat :

Alain Casanova, Chef de la mission de contrôle général emploi et formation professionnelle (CGEFP)  
Jean-Baptiste Rotsen, CGEFP

**Le commissaire aux comptes :** Christian Brossier, SEFICO

88

salariés

Centre Inffo emploie 88 salariés (représentant 85,5 équivalents temps plein) aux compétences diversifiées : spécialistes du droit, de la documentation, du marché et des pratiques de formation, journalistes, professionnels de l'édition et de la publication, fonctions support (services administratifs, financiers commerciaux et informatique).

8,3

millions d'euros

Le budget 2017 s'élève à 8.3 millions d'euros. Les subventions d'État représentent 4,6 millions d'euros et le chiffre d'affaires pour ressources propres s'élève à 2,7 millions d'euros.

## Les temps forts 2017 du conseil d'administration

### Les réunions des instances de l'association

#### Conseil d'administration

Dates à définir

#### Assemblée générale

Dates à définir

#### Bureaux

Dates à définir

### Les grands dossiers 2017

- l'organisation d'un Conseil d'administration en Région
- la préparation de la 15<sup>e</sup> Université d'hiver de la formation professionnelle (31 janvier - 2 février 2018)

### Le bureau du CA de Centre Inffo

Louis-Charles Viossat		Président
Bernadette Abadie	MEDEF	Vice-présidente
Jacques Bahry	personnalité qualifiée	Vice-président
Daniel Jamme	CFDT	Vice-président
Un/e représentant/e de Régions de France en attente de nomination		
Jean-Claude Tricoche	UNSA	Trésorier
Pierre Courbebaisse	CGPME	Trésorier adjoint
Isabelle Bricard	UPA	Secrétaire
Michel Fortin	CGT-FO	Secrétaire adjoint
Michel Ferreira-Maia	DGEFP	Membre
Patrice Guezou	CCI France	Membre
Magali Bourdon	CGT	Membre
Jean-Baptiste Rotsen	CGEFI	Contrôleur d'État
Cédric Puydebois	DGEFP	Commissaire du gouvernement

## LES COMMISSIONS DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 10 des statuts de Centre Inffo, le conseil d'administration a mis en place des commissions thématiques *ad hoc* :

- la commission de suivi du contrat d'objectifs et de moyens, prévue dans le texte du contrat, se réunit régulièrement et présente au conseil d'administration une analyse des indicateurs de suivi du COM. Présidée par Jacques Bahry, elle réunit Bernadette Abadie, Magali Bourdon, Christine Bruniaux, Michel Ferreira-Maia, Patrice Guezou, Daniel Jamme, Jean-Baptiste Rotsen, Marie-Pierre Sinou, Jean-Claude Tricoche ;
- la commission « Régions et territoires\* », installée en 2014, prend une part active au rapprochement avec les Régions et le réseau Carif-Oref, notamment par des rencontres avec des représentants de Régions de France et du conseil d'administration de RCO. Composition : Daniel Jamme, Magali Bourdon, Jean-Luc Burgunder, Christine Bruniaux, Pierre Courbebaisse.

\* Commission installée par le conseil d'administration, à titre non définitif, en fonction de l'actualité de Centre Inffo.

# INFORMER POUR SOUTENIR LES POLITIQUES PUBLIQUES

« **V**otre association joue un rôle essentiel dans la diffusion de l'information, notamment auprès de l'ensemble de nos partenaires traditionnels, et je suis très attachée aux missions qui vous ont été confiées. Elles sont essentielles. »

*Myriam El Khomri, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.*

”



Myriam El Khomri, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social lors du colloque des 40 ans de Centre Inffo au Palais du Luxembourg.

## *La priorité : faciliter l'accès de tous à la formation*

Les ambitions de la réforme portées par la loi du 5 mars 2014 et confortées par la loi «Travail » ont pour objectif de faciliter l'accès de tous à la formation : accompagner la mise en œuvre des droits et comptes individuels (compte personnel d'activité, compte personnel de formation, compte d'engagement citoyen) et les nouveaux mécanismes de financement des dispositifs de formation, et sécuriser les parcours professionnels des publics fragilisés par rapport à l'emploi.

Mesures importantes des politiques publiques, la mise en place de la qualité des actions de formation et l'organisation des certifications en blocs de compétences se traduiront pour Centre Inffo par un accompagnement actif des organismes de formation.

Par son expertise juridique et documentaire, Centre Inffo accompagnera les professionnels et les décideurs dans la mise en œuvre des différents volets de la réforme et facilitera l'information auprès du grand public.

Pour Centre Inffo, la priorité de 2017 sera de se positionner comme acteur central du débat public et de l'égalité des chances dans l'accès de tous à l'information sur la formation professionnelle et l'apprentissage.



## LES GRANDES LIGNES DÉVELOPPÉES EN 2017

Tout au long de l'année, Centre Inffo relaiera et valorisera les stratégies, priorités et dispositifs portés dans le champ Emploi-Formation-Orientation professionnelles par les pouvoirs publics : les services de l'Etat, les 17 Régions, l'Europe, les partenaires sociaux (cf. pages suivantes).

Il se mobilisera en particulier :

- dans le cadre de la mise en place du compte personnel d'activité (CPA) pour faciliter **l'information sur les comptes et droits individuels**, à destination des bénéficiaires, des entreprises et des professionnels de l'accueil-information-orientation: compte personnel de formation (CPF), compte d'engagement citoyen (CEC), conseil en évolution personnelle (CEP) ;
- pour organiser de nombreux événements sur **la mise en œuvre de la réforme** (qualité, certification) et pour la **promotion de l'apprentissage** ;
- pour développer la **nouvelle communauté de métier digitale réservée aux conseillers en évolution professionnelle (ComCEP)**. Après l'expérimentation dans 3 régions (Bourgogne, Rhône-Alpes, Provence-Alpes- Côte-d'Azur), la ComCEP est ouverte à toutes les régions depuis octobre 2016. Initiée par la DGEFP, elle est portée par Centre Inffo en partenariat avec le réseau des Carif-Oref et l'Université ouverte des compétences (UODC). Elle est co-financée par les cinq opérateurs nationaux du CEP (APEC, FPSPP pour le réseau des Fongecif/Opacif, Pôle emploi, le réseau des Cap emploi, l'Union nationale des missions locales).

Ce dispositif national de professionnalisation inter- réseaux a pour ambition de faciliter le développement d'une culture partagée du conseil en évolution professionnelle. Il complète les dispositifs internes propres à chaque opérateur du CEP ainsi que les dispositifs régionaux animés par les Carif-Oref.

## *Une présence renforcée au sein des instances nationales de la formation*

Au travers de sa participation aux instances nationales de la formation, Centre Inffo voit sa légitimité renforcée et gagne en visibilité auprès des décideurs et acteurs de la formation et de l'orientation tout au long de la vie :

- Centre Inffo est membre du Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) et contribue aux travaux de cinq commissions thématiques (« Évaluation », « Territoires », « Sécurisation des parcours professionnels », « Qualité, développement des compétences et qualifications », « Systèmes d'information ») ;
- Centre Inffo est membre de la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) et participe à ses commissions plénières ;
- Centre Inffo travaille activement à renforcer ses liens avec les partenaires sociaux par le biais d'un accord-cadre avec le COPANEF et le FPSPP pour proposer ses services et son expertise dans le cadre de sa mission de service public.

## *Préparer la 15<sup>e</sup> Université d'hiver de la formation professionnelle*

La 15<sup>e</sup> Université d'hiver de la formation professionnelle (UHFP) se tiendra à Biarritz, du 31 janvier au 2 février 2018. Avec le succès de 2016 cette manifestation s'affirme vraiment comme le rendez-vous national de référence des réseaux publics et privés de la formation et de l'orientation. La quinzième édition sera préparée tout au long de l'année 2017. Son ambition est d'accueillir près de 800 participants pendant trois jours et de favoriser les réunions internes des réseaux partenaires en amont de l'Université.

La manifestation s'appuiera sur de nombreux partenariats institutionnels déjà engagés, notamment avec les partenaires sociaux et Régions de France. Elle devrait être l'occasion de remettre les premiers Trophées de l'innovation en formation, opération conduite et préparée en 2017 avec le FPSPP. Son comité de programmation mobilisera plus de 20 réseaux nationaux et régionaux. Le partenariat engagé avec le master « Executive management de la formation » de l'Université de Paris Dauphine sera reconduit à cette occasion.

## La réforme au cœur des portails nationaux ouverts au public le plus large

Depuis 2006, Centre Inffo développe, porte et/ou anime plusieurs portails nationaux destinés aux professionnels et au grand public, pour le compte d'un ou plusieurs commanditaires publics (DGEFP, partenaires sociaux, Régions).

Sur ces portails actualisés en continu, Centre Inffo fournit du contenu juridique, des données sur l'actualité et les pratiques, des informations documentaires. Il agrège les informations provenant des différents contributeurs. Il réalise également l'animation éditoriale.



[www.orientation-pour-tous.fr](http://www.orientation-pour-tous.fr)

Le portail **Orientation pour tous** est au cœur du dispositif d'information et de soutien aux personnes en projet de qualification ou de reconversion. Il propose une information dynamique sur les métiers, les dispositifs de formation et l'offre de formation à l'attention du grand public. La nouvelle version mise en ligne en 2016 propose une ergonomie, une charte graphique remaniée et modernisée qui facilitent des démarches personnalisées et individualisées via des tutoriels et qui permettent d'accéder aisément aux points essentiels d'un dispositif.

Un moteur de recherche commun à tout le site permet une recherche exhaustive sur l'ensemble des contenus. La priorité en 2017 sera notamment de renforcer la notoriété du site suite à la première vague de campagne nationale de promotion initiée au cours du dernier trimestre 2016.

La nouvelle version sera complétée en 2017 par l'ouverture d'un espace individualisé qui permettra à l'internaute de sauvegarder dans un espace personnalisé les informations qu'il est susceptible d'utiliser dans le cadre d'un projet professionnel et/ou de formation.

### Un nouveau portail dédié à l'activité paritaire dans le champ emploi-formation

Dans le cadre d'un accord-cadre de coopération signé le 9 juin 2016 entre le Copanef, le FPSPP et Centre Inffo, les partenaires sociaux ont confié à Centre Inffo la mission de concevoir et d'animer un portail pour valoriser l'activité des partenaires sociaux dans le champ de l'emploi et de la formation professionnelle.

En coopération étroite avec le Copanef, Centre Inffo développe ce portail depuis juillet 2016, pour une mise en ligne en début 2017.

Le contenu permet d'accéder aux informations relatives aux instances et aux organismes paritaires, à une présentation des Copanef, des Coparef et des CPNE et à leurs services, à une actualité des partenaires sociaux tout au long de l'année.

Centre Inffo conçoit et anime le portail. Il y intègre ses bases de données sur la négociation collective, les certificats de qualifications professionnelles (CQP), les OPCA, observatoires des branches... et l'actualité parue dans ses différents supports (*Le Quotidien de la formation, Inffo-formation...*).

### Le portail Orientation pour tous, un outil coopératif visité par 5 millions de visiteurs annuels

Maître d'œuvre du portail Orientation pour tous, Centre Inffo entretient des partenariats avec des organismes et institutions qui partagent la volonté commune d'informer le grand public sur les questions d'orientation, de métier et d'emploi. Le comité éditorial du portail réunit l'ensemble des parties prenantes institutionnelles et des branches professionnelles.

3 154 fiches métiers dans 38 filières  
284 000 formations initiales et continues  
1 111 certificats de qualification professionnelle validés par les branches  
40 000 établissements et organismes de formation  
4 100 lieux d'orientation  
33 branches contributrices  
27 régions présentes en 2016  
plus de 450 000 visiteurs mensuels



[www.vae.gouv.fr](http://www.vae.gouv.fr)

Le portail [www.vae.gouv.fr](http://www.vae.gouv.fr), dont la DGEFP a confié la maîtrise d'œuvre à Centre Inffo, s'adresse aux particuliers, aux entreprises et aux professionnels de la VAE. Son comité de pilotage est animé par la DGEFP.

Les améliorations récentes du portail VAE ont porté sur son graphisme et son ergonomie. L'internaute peut de la sorte accéder aisément aux nouvelles règles issues de la réforme de la formation et de la loi Travail.



[www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)

Le portail [www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr) met en avant la réforme de l'alternance de 2014 en fonction du profil des internautes : entreprises, salariés et organismes de formation. L'animation éditoriale active portée par Centre Inffo cible en particulier les événements majeurs organisés par les acteurs de l'alternance sur l'ensemble du territoire national (réseaux consulaires, confédérations professionnelles, Pôle emploi...). Elle permet de consolider la présence régulière de ces partenaires auprès des internautes.

Une refonte profonde du site a été opérée en 2016 avec une ergonomie offrant une plus grande lisibilité des contenus et des services destinés aux différents publics qu'ils soient grand-public ou professionnels.

## *Centre Inffo toujours très impliqué dans la normalisation des systèmes de description des données*

Que ce soit en créant ses propres outils ou en participant à l'élaboration de normes, Centre Inffo met son expertise au service de la conception et de l'actualisation de systèmes normalisés de description des données :

- la **nouvelle édition du Formacode (V12)** est disponible depuis novembre 2016. Ce thésaurus de l'offre de formation est un outil de Centre Inffo, actualisé en partenariat avec le réseau des Carif-Oref et d'autres opérateurs publics. Il est utilisé dans tous les systèmes d'information publics et bases de données traitant des métiers et de l'offre de formation. Le *Formacode* est en accès libre pour tout utilisateur final, et payant pour tout acquéreur qui en ferait un usage commercial. Cette dernière formule cible particulièrement les éditeurs de logiciels de gestion de l'offre de formation. En offre de service complémentaire, Centre Inffo propose des sessions de formation pour faciliter l'appropriation de cet outil par les utilisateurs ;
- Centre Inffo participera aux travaux du **langage LHEO** (langage harmonisé d'échanges sur l'offre de formation) ;
- Centre Inffo finalisera au premier semestre 2017 la **refonte du Thésaurus de la formation**, thésaurus documentaire dont la dernière édition date de 2006 ;
- Centre Inffo participe activement aux **travaux de normalisation de la commission Afnor NF X50 Formation professionnelle**. Elle élabore les normes NF, traite des projets normatifs nationaux et internationaux en cours (CEN et ISO) et statue sur la pertinence et la programmation des travaux ;
- Centre Inffo promeut le **référentiel général d'accessibilité pour les administrations (RGAA)** pilotés par la Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication avec en 2015 l'organisation d'une webconférence sur ce thème. L'accessibilité des informations diffusées est en effet une exigence pour tous les services de communication publique en ligne de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent. Centre Inffo poursuivra en 2017 la mise en conformité des sites et portails qu'il gère, en respectant les différentes étapes du plan de mise en conformité établi en 2010.

# L'EXPERTISE DE CENTRE INFO AU SERVICE DE SES PARTENAIRES

**P**our remplir efficacement les missions nationales qui lui sont confiées, Centre Inffo conforte en permanence sa présence auprès de ses partenaires institutionnels et des réseaux de la formation et de l'orientation : participation aux instances nationales, contribution à des groupes techniques, opérations bilatérales, mobilisation de ses partenaires dans les événements et productions de Centre Inffo.

## *Une présence renforcée auprès des décideurs publics et des instances nationales*

Dans le cadre de sa mission publique, Centre Inffo apportera son expertise aux décideurs et contribuera aux travaux des instances nationales de la formation et de l'orientation. Il poursuivra des partenariats actifs avec :

- **les ministères** : Centre Inffo apporte son appui constant aux services de la DGEFP, relaiera des campagnes de communication menées par le ministère en charge de la Formation professionnelle, participera à des groupes de travail menés par la DGEFP, la DGE, le ministère des Outre-Mer (service militaire adapté). Il répondra aux diverses sollicitations des services de l'État ;
- **Régions de France** : Centre Inffo poursuivra une politique active de rapprochement avec les élus régionaux, avec la Commission Formation professionnelle et apprentissage de Régions de France. Il informera sur les priorités, stratégies et dispositifs des Régions ;
- **les partenaires sociaux** :
  - avec le **Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation professionnelle (Copanef)** et le **Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP)**, Centre Inffo poursuivra les projets prévus dans l'accord-cadre de partenariat triennal signé en 2016, pour valoriser l'activité et les outils paritaires dans le champ formation-orientation. Le nouveau portail « paritarisme-



emploi-formation » permettra aux professionnels et aux partenaires sociaux d'accéder à l'expertise juridique de Centre Inffo et aux nombreuses bases de données (Accords de branche, CQP, CPNE, Observatoires de branche...) et informations traitées par l'association ;

- avec le **FPSPP**, Centre Inffo poursuivra l'accompagnement technique engagé sur diverses opérations. Il prolongera l'action commune avec la DGEFP et le FFFOD pour faciliter la prise en charge financière des formations ouvertes et à distance par les Opca-Opacif. Il co-organisera le lancement des Trophées de l'innovation en formation (juin 2017) ;
- avec les **CPNEF** (Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation) des branches professionnelles et leurs observatoires : leurs analyses et travaux prospectifs sur l'évolution des métiers seront valorisés sur le portail Orientation pour tous ;
- avec chacune des **organisations d'employeurs et de salariés**, pour optimiser l'information sur la formation auprès des entreprises et des salariés ;
- le **Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles** (Cnefop), dont il est membre par décret n° 2014-965 du 22 août 2014 : participation à la commission plénière, aux cinq commissions thématiques, assistance technique (réalisation du site internet, édition de documents) ;
- la **Commission nationale de la certification professionnelle** (CNCP) : participation aux réunions de la commission plénière et aux commissions thématiques, organisation de réunions et journées d'actualités dédiées à la thématique de la certification pour accompagner la professionnalisation des acteurs ;
- **France Stratégie** : participation aux travaux du Réseau emplois-compétences, diffusion sur le portail national Orientation pour tous des travaux liés à l'évolution des métiers en 2022.

## La valorisation des partenaires de Centre Inffo

Les partenariats noués par Centre Inffo permettent de faire connaître et de valoriser de nombreuses initiatives nationales, territoriales et locales au travers des productions, publications et événements de Centre Inffo.

C'est le cas notamment pour l'Université d'hiver de la formation professionnelle 2016 qui a associé à sa préparation et à son animation 20 réseaux d'opérateurs nationaux et interrégionaux et a animé un débat public sur les questions vives d'actualité grâce à la présence des décideurs nationaux et régionaux.

Ce sera également le cas des différents événements organisés tout au long de l'année 2017 pour accompagner l'actualité du secteur.

## DES PARTENARIATS ACTIFS SERONT POURSUIVIS AVEC :

- le **Groupe des acteurs et responsables de formation** (GARF) : interventions en colloques, réalisation de l'enquête annuelle sur l'achat de formation et de baromètres de la formation, interventions réciproques dans des événements ;
- l'**Association nationale des directeurs de ressources humaines** (ANDRH), dans le cadre de sa commission Emploi-Formation ;
- le **Forum français des formations ouvertes et à distance** (FFFOD), dont Centre Inffo est membre fondateur : participation au bureau de l'association, co-animation des Rencontres annuelles et contribution aux événements, groupes de travail sur le financement des formations à distance ;
- la **Cité des métiers et son réseau international** : intervention hebdomadaire de deux conseillers de Centre Inffo sur le pôle « Organiser son parcours professionnel et de formation » de la Cité des métiers de Paris-Universciences, La Villette ;
- le **Comité mondial des apprentissages tout au long de la vie** qui prépare le 5<sup>e</sup> Forum mondial (en 2017, à Saint-Petersbourg) ;
- le **COFOM-Wordskills** pour promouvoir les Olympiades des métiers ;
- les **Universités et grandes écoles organisant des masters** en management/ingénierie/droit de la formation (Paris-Dauphine, Lille 1, Cnam) pour apporter des ressources aux futurs professionnels.

# ACCOMPAGNER LES RÉGIONS DANS LEURS NOUVELLES PRIORITÉS

**2017** est l'année de mise en œuvre des politiques « orientation, formation et apprentissage » des nouvelles Régions. Centre Inffo se mobilise pour accompagner les acteurs de ces changements et informer sur leurs stratégies.

## Les priorités de Centre Inffo pour 2017 sont les suivantes

- apporter une information sur les stratégies emploi-formation des décideurs en Régions ;
- en relation avec les opérateurs régionaux, accompagner les élus dans l'exercice de leur mandat ;
- faire connaître les nouvelles politiques régionales de formation et d'orientation ;
- suivre la préparation des futurs CPRDFOP pour la période 2017-2021 ;
- développer de nouveaux projets avec les Carif-Oref, au sein d'un accord-cadre de partenariat ;
- créer les conditions d'un véritable partenariat permanent entre Centre Inffo et les responsables formation professionnelle et apprentissage des Régions ;
- être acteur de la continuité territoriale par une action volontariste auprès des régions et collectivités d'Outre-mer, avec la préparation de la seconde URCOM – Université de la formation professionnelle des Régions et collectivités d'Outre-mer (en lien avec elles, avec les ministères chargés de la Formation professionnelle et de l'Outre-mer) ;
- en lien avec les structures ressources, réaliser des monographies régionales permettant d'appréhender rapidement les principales caractéristiques de chaque Région : interlocuteurs, actions, outils, données chiffrées, etc.



Philippe Richert, Président Régions de France,  
à l'occasion du colloque des 40 ans de Centre Inffo

# 135 000 actions

de formation continue dans 17 Régions diffusées en 2016 par le réseau des Carif-Oref sur le portail Orientation pour tous.

## RENFORCER LES LIENS DE COOPÉRATION AVEC LES CARIF-OREF

### Avec le Réseau des Carif-Oref

Un projet d'accord-cadre entre Centre Inffo et le Réseau des Carif-Oref devrait être signé en début 2017. Il se substituera au précédent accord de 1996.

Dans un paysage institutionnel en pleine évolution, cet accord vise à renforcer la complémentarité des actions de Centre Inffo et des Carif-Oref. Il définit des axes de coopération (groupes techniques, partenariat pour la communauté digitale de métier pour les conseillers en évolution professionnelle). Il instaure des rencontres régulières, et renforce la présence des partenaires lors de leurs événements respectifs.

En janvier 2017, Centre Inffo et le réseau des Carif Oref, organiseront à Paris les Premières Assises nationales de l'information et de la formation en partenariat avec l'université de Paris Dauphine.

### Dans le cadre de relations bilatérales

Les Carif-Oref feront appel à Centre Inffo pour contribuer à la professionnalisation des professionnels de l'orientation et de la formation sur leur territoire.

## RENFORCER L'EXPERTISE DES SERVICES DE FORMATION DES CONSEILS RÉGIONAUX

Centre Inffo se positionnera auprès du CNFPT pour organiser des journées d'échanges et de formation destinées aux agents des services de formation professionnelle et d'apprentissage des Conseils régionaux. L'objectif est de renforcer leur expertise et de les aider dans la mise en œuvre de nouveaux dispositifs.



Myriam El Khomri, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et Claude Plenet, vice-président de la collectivité territoriale de Guyane, délégué à l'éducation, l'apprentissage et la formation professionnelle lors de l'URCOM, octobre 2016.

# 4500 abonnés sur twitter

Le site de Centre Inffo « Régions et Formation » principal vecteur d'information sur les acteurs régionaux, les actions des Régions et les nouvelles priorités régionales

La base « Formation et Apprentissage en régions » recense l'ensemble des aides, dispositifs et outils régionaux a intégré le nouveau découpage régional.

[www.regions-et-formation.fr](http://www.regions-et-formation.fr)

# CENTRE INFFO, AU CARREFOUR DE L'EUROPE ET DE LA FRANCOPHONIE

*Correspondant du Cedefop en France, Centre Inffo occupe la position privilégiée d'informer les partenaires et publics européens sur les politiques et pratiques françaises de formation.*

## *Informer sur le système français avec le Cedefop et Erasmus + France*

Centre Inffo a été retenu en 2015 après appel d'offres par le Cedefop pour renouveler pour la période 2016-2019 la coordination du Réseau ReferNet France (réseau européen de référence et d'expertise-France). Le programme d'activités 2017 prévoit la mise à jour d'une base de données sur les stratégies et dispositifs français en matière de mobilité, la rédaction de deux études thématiques et d'un rapport sur les politiques et dispositifs de formation en France, l'alimentation et l'actualisation du site ReferNet France, la participation aux deux réunions annuelles européennes de ReferNet.

Dans le cadre d'une nouvelle convention de partenariat signée en fin 2016 avec l'agence Erasmus + France Éducation-Formation, Centre Inffo :

- développera l'information sur l'**Agenda européen pour l'éducation et la formation des adultes** (AEFA) ;
- contribuera au développement et à la promotion d'**Epale**, plateforme consacrée à la formation des adultes en Europe à l'image du supplément presse réalisé en novembre pour le lancement de l'outil ;
- valorisera, sur le portail Orientation pour tous, les informations fournies par **Erasmus+ sur la mobilité en Europe**, et sa mise en œuvre pratique (liste de partenaires potentiels...) coopération sur la zone euro-méditerranéenne.



Europe<sup>2</sup> et formation  
http://www.europe-et-formation.eu



### Euroguidance France

Centre Inffo est un acteur majeur d'Euroguidance France, le réseau européen en faveur de l'orientation et de la mobilité en Europe (géré et piloté par l'agence Erasmus + Éducation Formation France), en partenariat avec les autres centres de ressources et l'agence. Sont prévus en 2017 l'alimentation du site Euroguidance France, l'insertion d'articles dans Orientactuel, la co-organisation avec l'Onisep d'une visite d'études de cinq jours pour des professionnels européens de l'orientation, la création et la publication d'un guide sur le système et les pratiques d'orientation tout au long de la vie en France.



### *Exporter à l'international les valeurs du système français*

#### À l'échelle internationale extra-européenne

- Centre Inffo s'est rapproché en 2016 d'Expertise France et de la Délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI) des ministères sociaux pour se positionner sur des missions internationales. Sont notamment envisagés des projets au Maroc et au Gabon. En parallèle, il poursuivra les contacts engagés avec l'Agence française pour le développement
- Au Gabon, Centre Inffo relancera en 2017 la mission d'expertise et de conseil auprès du ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle de la République gabonaise (METFP), dans le cadre de sa convention signée en 2012.
- Au Sénégal, Centre Inffo conduira avec l'Office national de formation professionnelle une formation certifiante destinée aux responsables formation d'entreprises.

### *En 2017*

**L'actuel site Europe et formation se transformera** en un nouveau site « Europe-international-et-formation », doté d'une ergonomie renouvelée. Il valorisera deux nouvelles rubriques : « Formation et Méditerranée » et « Formation et francophonie »

#### **Décrire simplement le système français**

Centre Inffo actualisera les brochures de présentation du système français de formation professionnelle initiale et continue :

- Une plaquette de 4 pages en allemand, anglais, chinois, espagnol et français
- Une plaquette de 20 pages en anglais, français, espagnol.
- Elles sont accessibles et téléchargeables sur le site de Centre Inffo « Europe et formation ».

# 2017 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS AU PLUS PRÈS DES ÉVOLUTIONS

*Essentiellement centrée sur l'information sur la réforme en 2015, la demande des professionnels vers Centre Inffo s'élargira en 2016 aux nouveaux dispositifs mis en place : ingénierie, qualité, évaluation, certification, conseil...*

## *Informer, échanger, expertiser*

La question de la professionnalisation et de l'information des acteurs des ressources humaines, de l'emploi, de l'orientation et de la formation est devenue centrale dans le développement de la formation.

Face à l'externalisation croissante de l'expertise formation dans les PME et aux questions toujours plus pointues des grandes entreprises, Centre Inffo s'attachera à apporter des solutions clefs en main.

À l'occasion des nombreuses manifestations organisées par Centre Inffo (colloques, sessions de formation, matinées et événements d'actualité), l'association a développé une réelle capacité d'organisation et de gestion des événements liés au secteur orientation-formation.

En 2017, Centre Inffo s'attachera donc à animer le débat public, à créer des outils d'aide à la décision, à faire se rencontrer les acteurs et parties prenantes et à leur diffuser en permanence une information fiable et impartiale.

### Les dossiers de Centre Inffo



## Informer les professionnels

### LA PRESSE D'ACTUALITÉ AU PLUS PRÈS DE SES LECTEURS

Les deux publications « presse » de Centre Inffo permettent de suivre au plus près l'actualité du secteur

- **Le Quotidien de la formation**, lettre électronique, cible un public de décideurs et privilégie les informations institutionnelles.
- **Le magazine Inffo Formation**, disponible en deux supports (papier et numérique) élargit son public en adoptant une formule magazine (rubriques diversifiées, interviews, portraits).

Une sélection d'articles de ces deux publications fait l'objet de deux lettres électroniques thématiques gratuites :

- **Orientactuel**, consacrée à l'orientation et aux transitions professionnelles, réalisée en partenariat avec l'Onisep (4 140 abonnés)
- **La Lettre de l'innovation en formation**, nouvelle lettre électronique qui prend la place de l'ancienne Lettre de la FOAD ;

Pour élargir l'audience de ses publications, Centre Inffo éditera et diffusera en accès libre, au cours de 2017, plusieurs « Dossiers de Centre Inffo », sélections thématiques d'articles parus dans *Inffo formation*, enrichis de compléments bibliographiques et juridiques.

En 2017, les journalistes de Centre Inffo proposeront aux internautes des séquences interactives (tchats notamment) en fonction de l'actualité nationale et/ou internationale, Centre Inffo publie des numéros thématiques dans la collection Dossier de Centre Inffo : ils reprennent des articles récents déjà publiés, complétés par des articles juridiques et documentaires.

### UNE DOCUMENTATION VIVANTE SUR LA FORMATION

Mémoire vive de la formation professionnelle en France, Centre Inffo met en ligne rapports et études officiels, donne accès à près de 43000 notices bibliographiques, réalise des dossiers documentaires et bibliographies pour accompagner les sujets d'actualité.

### LA RICHESSE DES RESSOURCES DES SITES THÉMATIQUES INTERNET

Centre Inffo s'appuie principalement sur ses sites internet thématiques pour capitaliser et diffuser l'information traitée (cf. annexe 5). Ils font tous l'objet d'une actualisation en continu. Les ressources disponibles en accès libre y sont variées et denses.

Un système d'audit permanent de l'ergonomie et de l'actualisation des sites mis en place depuis 2016 mise à garantir la qualité des informations données par Centre Inffo.

### Informer le grand public

C'est essentiellement à travers les portails nationaux dont le portage et la maîtrise d'œuvre lui sont confiés que Centre Inffo s'adresse directement au grand public : les portails Orientation pour tous, VAE, alternance, Euroguidance sont les vecteurs privilégiés de cette relation.

Pour autant, de nombreuses rubriques des sites de Centre Inffo ou de plaquettes d'information s'adressent au grand public.

Par exemple :

- les fiches Droits et dispositifs sur le site [www.droit-de-la-formation.fr](http://www.droit-de-la-formation.fr) ;
- les fiches juridiques du portail [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr) ;
- la série de plaquettes d'information sur le système français de formation, en plusieurs langues ;
- des affiches et infographies sur les dispositifs européens de mobilité.

En face-à-face avec le grand public, Centre Inffo poursuivra sa présence hebdomadaire (une journée) à la Cité des métiers de Paris - Universcience La Villette sur le pôle « Organiser son parcours professionnel et de formation ». Au cours d'entretiens personnalisés et anonymes, il s'agit de conseiller une personne sur ses droits à la formation professionnelle continue, et de l'aider à trouver l'action de formation la mieux appropriée à son projet professionnel.

## LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE NOUVELLE

En application du plan de d'action décidé par le Conseil d'administration pour développer les ressources propres, Centre Inffo poursuivra en 2017 les initiatives suivantes :

- **Personnalisation des Fiches pratiques** : un premier guide « Formateur consultant indépendant et réforme de la formation : vos premiers pas dans la réglementation » a été commercialisé en 2016. Une nouvelle édition est prévue en 2017 ;
- **Commercialisation des Fiches pratiques** : plusieurs évolutions doivent permettre la consultation de fiches dans le cadre d'abonnements à la carte en 2017 ;
- **Les rendez-vous de l'ingénierie** seront centrés en 2017 sur les stratégies qualité des prestataires de formation avec l'organisation de cycles dédiés.

## MANIFESTATIONS EN PARTENARIAT

La certification et la qualité de la formation sont au cœur des enjeux de la réforme.

Centre Inffo assurera ainsi des journées d'information sur la certification sur ces sujets en lien avec la CNCP et les partenaires sociaux.

En étroite partenariat avec le FPSPP, Centre Inffo préparera le lancement des Trophées de l'innovation en formation (juin 2017). La remise des Trophées devrait avoir lieu lors de la 15<sup>e</sup> Université d'hiver en janvier 2018.

Les manifestations organisées en partenariat les années précédentes seront poursuivies en 2017 (avec la CNCP, avec le Copanef et les partenaires sociaux, avec Dalloz Éditions, avec le réseau des CCI...).

La **quinzième édition de l'Université d'hiver de la formation professionnelle** (Biarritz, 29 janvier au 2 février 2018) sera préparée tout au long de l'année 2017. Elle se positionne comme une manifestation de référence pour les nombreux réseaux de la formation et de l'orientation. Sa programmation est élaborée avec le concours de 20 réseaux nationaux et le soutien de nombreux partenaires financiers et institutionnels.

## Animer des dynamiques entre pairs

### L'ANIMATION DE RÉSEAUX ET DE GROUPES DE TRAVAIL

Un des savoir-faire reconnus de Centre Inffo est l'animation de réseaux de professionnels et de groupes de travail aboutissant à des productions originales. Il participe ainsi à la dynamique du secteur et à la professionnalisation constante de ses acteurs.

En 2017, Centre Inffo animera des communautés digitales professionnelles :

- sur la qualité en formation
- pour le compte de l'AFT (Association Française des Transports), sur l'orientation professionnelle sectorielle.

En matière documentaire, Centre Inffo est particulièrement impliqué dans des réseaux professionnels. Il animera

- **pour le compte du Cedefop**, le réseau **ReferNet France** (cf. p.20) ;
- le **réseau documentaire national Ariane**, qui réunit des professionnels de l'information-documentation des acteurs publics (Afp, CGSP de France Stratégie, Céreq, CIDJ, Cnam-CDFT, Cité des métiers de Paris, DGEFP, Injep, Irès, Onisep) pour valoriser les fonds documentaires, promouvoir les travaux documentaires des membres du réseau et créer des partenariats pour créer de nouveaux produits documentaires. En 2017, l'accent sera mis sur l'accroissement de ce réseau et son ouverture aux dynamiques régionales.

Centre Inffo participe également au **réseau documentaire recherche TEF** (Travail emploi formation) animé par le Céreq et plus axé sur la recherche.

Il pilotera également le groupe de travail documentaire « Emploi-formation » de l'Association des bibliothécaires documentalistes spécialisés (ADBS).

## Former

Centre Inffo contribue à la professionnalisation des acteurs conformément à l'objectif 4 du COM,

Organisme de formation, Centre Inffo a inscrit 40 actions de formation dans son catalogue 2017, d'une durée d'un à quatre jours, sur les sept domaines suivants :

- Tous professionnels de la formation - maîtriser l'environnement et le droit de la formation ;
- Entreprises - piloter et gérer la fonction formation ;
- Organismes de formation - respecter ses obligations ;
- Organismes de formation - développer son activité ;
- Représentants, mandatés - assurer ses mandats dans le champ de la formation ;
- Conseillers d'orientation professionnelle - informer sur les dispositifs de formation ;
- Formateurs - optimiser sa pédagogie et son ingénierie de formation.

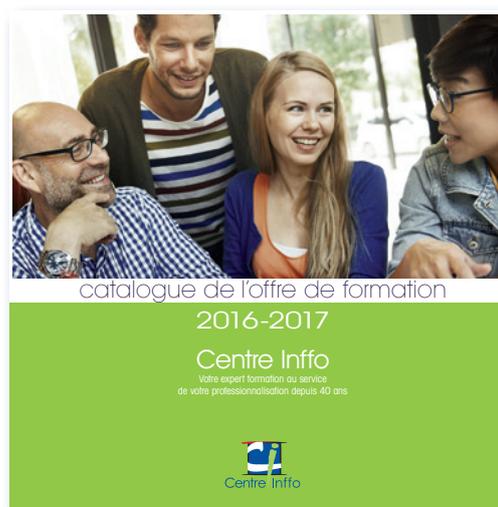
Centre Inffo, membre du FFFOD - Forum français de la formation ouverte et à distance, développera aussi **une offre de formation mixte** avec du présentiel et de la formation à distance.

**Un certificat Centre Inffo sur la maîtrise de la réglementation de l'activité de prestataire de formation.**

En 2017, Centre Inffo créera et délivrera le certificat « Référent réglementaire de l'organisme de formation » attestant de la maîtrise et de l'application de la réglementation spécifique aux prestataires de formation. Ce certificat peut s'obtenir soit par la validation d'acquis des candidats, soit à l'issue d'un parcours de formation organisé en cinq modules.

Le constat de la baisse progressive de fréquentation des sessions interentreprises conduit Centre Inffo à adapter cette offre en intra-entreprise pour **répondre aux demandes spécifiques de commanditaires** dans le champ formation-orientation. Ces marchés sont conclus à la suite de demandes spontanées, de prospection commerciale et de réponse à appels d'offres tout au long de l'année.

Nouveau : Centre Inffo animera en 2017 des parcours de professionnalisation pour les adhérents d'Opcalia Guadeloupe et d'Opcalia Martinique, qui mixtent actions de formation à distance et en présentiel.



**La certification et la qualité de la formation** sont au cœur des enjeux de la réforme. Centre Inffo assurera ainsi des journées d'information sur la certification sur ces sujets en lien avec la CNCP et les partenaires sociaux. Il veillera à offrir à son catalogue des formations certifiantes éligibles à terme au CPF, en privilégiant les partenariats avec des organismes certificateurs.

Centre Inffo poursuivra les opérations nationales de formation engagées depuis plusieurs années avec :

- **le ministère chargé de l'Éducation nationale** pour la formation des 35 correspondants académiques de formation continue ;
- **le CNFPT** pour la conception et l'animation des journées d'échanges de pratiques destinées aux agents des services de formation professionnelle et apprentissage des Conseils régionaux.

## Expertiser

### L'EXPERTISE JURIDIQUE

Centre Inffo a acquis une légitimité et une notoriété incontestables en droit de la formation.

Le cœur de la capitalisation de cette expertise réside dans l'ouvrage Les Fiches pratiques de la formation continue.

- L'édition 2017 des Fiches pratiques comporte l'analyse de l'ensemble des textes des réformes récentes impactant la formation et l'orientation en particulier la loi.

Sa version numérique (sur le site [www.droit-de-la-formation.fr](http://www.droit-de-la-formation.fr)), actualisée en continu, propose de nombreux compléments : dossiers, synthèses, adresses utiles...

- Des ouvrages et guides dérivés seront édités en 2017 (Le Journal de l'année 2016, Remplir le bilan pédagogique et financier, Créer son organisme de formation).
- Centre Inffo proposera à nouveau son expertise à des **commanditaires privés** (entreprises, organisations professionnelles, Opcas, organismes de formation) pour la création et la rédaction de documents d'information et de communication sous marque blanche.

Avec l'appui des partenaires sociaux, Centre Inffo poursuivra en 2017 la modernisation de ses bases de données sur les outils paritaires (accords conventionnels, CQP, observatoires de branche) pour aboutir à un système d'information intégré déclinant les informations par branche.

### SERVICES D'ASSISTANCE JURIDIQUE

- Le service d'assistance juridique sera développé dans le cadre des « consultations expertes » pour résoudre une question juridique complexe.
- Le développement d'accompagnements personnalisés courts se confirme sur trois thèmes :
  - les diagnostics courts et audits de conformité réglementaire des documents conventionnels et contractuels (cible : les services de formation des entreprises et les prestataires de formation) ;
  - le diagnostic à 360° du niveau de respect des obligations juridiques de l'activité d'organisme de formation : obligations vis à vis des clients, de l'administration, des stagiaires, des formateurs, de la comptabilité, de la publicité... ;
  - l'accompagnement des prestataires de formation à la constitution de dossiers de demandes d'enregistrement de certification au Répertoire national des certifications professionnelles et à l'Inventaire.

### L'EXPERTISE DOCUMENTAIRE

Centre Inffo actualise ses outils documentaires de référence pour le secteur emploi-formation :

- la **V12 du Formacode**, thésaurus de l'offre de formation, qui permet d'indexer dans des bases de données l'ensemble des caractéristiques des organismes de formation et des actions de formation, a été mise en ligne en fin 2016. Centre Inffo propose aux professionnels de la documentation des formations adaptées pour s'approprier cette nouvelle version ;
- une **nouvelle édition du Thésaurus de la formation**, outil de référence pour la terminologie, sera finalisée au premier semestre 2017 ;
- de nouvelles productions **documentaires** seront disponibles sur le site Ressources de la formation, en accompagnement des événements et manifestations d'information réalisées par Centre Inffo.

## L'EXPERTISE EN INGÉNIERIE ET LE CONSEIL SUR LE CHAMP EMPLOI-FORMATION

En 2017, Centre Inffo déploiera son offre d'accompagnement conseil sur quatre axes :

- le diagnostic et l'aide au positionnement ;
- l'ingénierie de certification : construction de référentiels, structuration des certifications en blocs de compétences, l'accompagnement des prestataires de formation à la constitution de dossiers de demandes d'enregistrement de certification au Répertoire national des certifications professionnelles et à l'Inventaire ;
- l'ingénierie pédagogique, RH et de formation ;
- l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Ces chantiers se poursuivront notamment auprès des commanditaires suivants :

- **Union des Couveuses d'entreprise, Secours catholique, AFT** (Association Française des Transports) ;
- **l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire** (IRSN) qu'il accompagne depuis 2011 : appui technique à la mise en place en 2015 de ses écoles internes (Expertise, Crise, Stratégie, Management) et ingénierie pédagogique pour la création de modules de formation aux métiers de l'IRSN ;
- **le ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle** du Gabon dans le cadre de l'appui à la mise en place du système national de certification, d'information et d'orientation ;
- le **COPANEF**, pour l'accompagnement des COPAREF dans le cadre de l'habilitation « formation à CléA ».

## LES ÉTUDES ET ENQUÊTES

Dans le cadre du nouveau contrat d'objectifs et de moyens, Centre Inffo s'attachera à développer de nouveaux baromètres et enquêtes sur la formation

Centre Inffo renouvellera en 2017 les études et enquêtes suivantes :

- pour le compte du **Cedefop**, deux études thématiques ;
- son **enquête annuelle sur les tendances et pratiques d'achat de formation**.



## SE POSITIONNER EN INTERMÉDIATION ENTRE BESOINS DES ENTREPRISES ET L'OFFRE DE FORMATION DÉPLOIEMENT DE LA VERSION 2 DE KELIXTO

Centre Inffo poursuit la commercialisation de Kelixto auprès des entreprises et auprès des organismes de formation.

Kelixto est un outil, en mode SaaS, d'optimisation des recherches d'actions de formation et de productivité pour les DRH et les responsables de formation. C'est aussi un outil de performance pour les organismes de formation.

Centre Inffo a travaillé avec les utilisateurs de Kelixto afin d'en accroître son efficacité, dans un esprit de sobriété et de simplicité de ses fonctionnalités et de ses interfaces. Au début de 2017, la nouvelle version 2 sera totalement disponible.

# PILOTER LA PERFORMANCE DE CENTRE INFFO

**L**a mission de Centre Inffo lui confère des responsabilités particulières. Une démarche « d'opérateur responsable » est une des pierres angulaires de son action. Elle permet d'identifier précisément la volonté soutenue, dans la longue durée, d'un pilotage de la performance, où la transparence vis-à-vis de ses commanditaires est aussi déterminante que l'usage optimal des ressources publiques.

## DES OUTILS DE PILOTAGE INTERNE RENFORCÉS POUR UNE PLUS GRANDE PERFORMANCE

Le renforcement du pilotage interne repose sur une hiérarchie impliquée et formée à tous les niveaux. Des outils de cartographie des processus, de cartographie des risques et d'élaboration des procédures de contrôle interne et de suivi des marchés.

Ces objectifs figurent désormais de façon détaillée dans des lettres de mission adressées à l'ensemble de l'équipe de direction.

## PRIORITÉ A L'INFORMATION ET À LA FORMATION DU COLLECTIF DE TRAVAIL

Garantir un sentiment d'appartenance des salariés au collectif de travail en veillant en permanence à la meilleure diffusion possible des informations au sein de l'association a été une préoccupation constante de la nouvelle direction en 2014, avec l'instauration de rencontres régulières avec l'ensemble du personnel consacrées aux projets et réalisations de l'association et l'organisation de séminaires.

La priorité pour 2017 sera donnée à la formation des salariés et de l'encadrement et à la réalisation de projets collectifs dans le cadre d'initiatives des salariés soutenues par la Direction à l'occasion des 40 ans de l'association.



## LE DÉPLOIEMENT DES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES À LA PERFORMANCE DES OUTILS DE TRAVAIL

Depuis plusieurs années, Centre Inffo renouvelle les outils au cœur de ses processus de production et de gestion. **L'évolution du système d'information documentaire** se poursuivra en 2017 avec l'acquisition d'une plateforme de veille permettant de rationaliser et d'optimiser la recherche d'informations.

Les **nouveaux outils de gestion commerciale** (un CRM et un logiciel de gestion de l'organisme de formation) implémentés en 2016 devraient faciliter en 2017 l'extraction de données commerciales exploitables pour accroître la fiabilité des actions de prospection et contribuer à l'amélioration du suivi clientèle.

Le **nouvel outil de gestion des temps** devrait être déployé en 2016 avec un objectif de mise en service en 2017. Un logiciel dédié à la réalisation et l'exploitation des thésaurus est par ailleurs à l'étude.

Le renforcement de l'utilisation de nouveaux outils de réseaux sociaux et formation (plateforme de formation à distance Moodle, Jamespot, webinaires) permettra aux collaborateurs/trices de Centre Inffo de développer une offre de service réactive, collaborative.

## POURSUIVRE LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Centre Inffo est une association socialement responsable. À cet effet, elle participe au mouvement contribuant au développement durable, sur les volets de l'environnement et de la responsabilité sociale.

S'inspirant du plan national « Administration exemplaire » Centre Inffo poursuivra en 2017 la mise en oeuvre des trois grands objectifs qu'il s'est donné :

- diminution de la consommation de papier, de la consommation d'énergie et des gaspillages de toutes sorte ;
- utilisation de produits éco-labellisés ;
- limitation des transports motorisés.

La réalisation de ces objectifs s'appuie sur une sensibilisation des personnels, des fournisseurs et des usagers des services de Centre Inffo aux gestes éco-responsables et à l'impact environnemental de leur activité. Quelques exemples de pratiques mises en œuvre : insertion d'une clause de responsabilité environnementale dans les marchés publics, développement du télétravail, des visioconférences et usage des plateformes de formation à distance, dématérialisation des ouvrages, tri sélectif...

Enfin, l'ancrage de Centre Inffo en Seine-Saint-Denis ainsi que le recours à des prestataires de proximité autant que possible participent au rééquilibrage territorial.

### *Perspectives RH en 2017*

Conscient de l'importance du capital humain, Centre Inffo met l'accent sur :

- l'accompagnement des salariés, sur la qualité de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux (réalisation d'un plan de prévention et mise en ligne d'un extranet qualité de vie au travail) ;
- le partage de l'information au sein de l'association : Information régulière auprès de tous les salariés sur la vie de l'association et sur les activités en cours avec la mise en ligne des relevés de décisions des réunions de direction ;
- l'association des salariés aux orientations stratégiques avec l'ambition de développer les compétences nécessaires pour répondre aux nouveaux défis ;
- l'attention sur les organisations du travail au sein des unités, d'une part, afin d'en accroître les performances et la pertinence et, d'autre part, d'en rechercher, en parallèle, la qualité de vie au travail.

L'année 2017 sera marquée par :

- la mise en place d'une Délégation Unique du Personnel
- la modification du régime de complémentaire frais de santé
- la mise en œuvre du nouveau logiciel de gestion des temps et des activités
- la mise en œuvre de la dernière phase de la Déclaration Sociale Nominative

# POUR SUIVRE LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES DE CENTRE INFO

**C**entre Inffo se définit avant tout par sa mission de service public d'information sur la formation permanente.

Pour autant, afin d'assurer l'équilibre de son budget, un plan d'action prioritaire a été adopté en décembre 2014 par le Conseil d'administration pour développer les ressources de Centre Inffo mais aussi renforcer son positionnement au carrefour des réseaux d'information sur la formation. Ce plan sera poursuivi en 2017 en optimisant ses atouts.

## Trois axes prioritaires

### ACCROÎTRE LA NOTORIÉTÉ ET LA VISIBILITÉ DE CENTRE INFO

Pour conforter ses missions de service public Centre Inffo devra être davantage connu des professionnels et décideurs des secteurs emploi-formation-orientation et du grand public. Pour ce faire, les pistes privilégiées dès 2015 seront poursuivies en 2017 :

- élaborer une stratégie de communication et organiser la fonction de communication au sein de Centre Inffo ;
- créer une ou plusieurs marques dédiées (pour les études-conseil, l'offre de formation, les événements...);
- renforcer les partenariats avec le CNEFOP, le COPANEF, le FPSPP et les acteurs régionaux ;

- concevoir un extranet pour les conseillers des cinq opérateurs nationaux du CEP, en lien avec le réseau des Carif-Oref et en partenariat avec l'Université ouverte des compétences.

### RATIONALISER ET OPTIMISER L'OFFRE DE SERVICE EXISTANTE

Centre Inffo adaptera son offre de service avec une approche marketing, en la recentrant en fonction des besoins des différents publics auxquels il s'adresse :

- dans un objectif de qualité pour améliorer l'ergonomie des produits et mieux satisfaire les abonnés, clients et utilisateurs ;
- en recherchant une économie de ressources, à partir d'une offre « cœur de métier » qui s'adapte aux différents segments de publics ;
- en intégrant autant que possible les perspectives de démultiplication par l'usage de technologies permettant une offre à distance (webconférence, FOAD...).

### DÉVELOPPER UNE NOUVELLE OFFRE COMMERCIALE

De nouveaux champs d'action seront explorés et mis en œuvre, en particulier :

- les missions de conseil et d'accompagnement dans le secteur emploi-formation, ce qui implique la structuration de cette fonction au sein de Centre Inffo ;
- les études et enquêtes dans le secteur formation-orientation ;
- l'intermédiation entre l'offre et l'achat de formation, en développant l'outil Kelixto et en adaptant son modèle économique ;
- une offre de formation multimodale adaptée aux différents rythmes et besoins des clients de Centre Inffo.

## PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES DE CENTRE INFFO

### RATIONALISER ET OPTIMISER L'OFFRE DE SERVICE EXISTANTE

Adopter une démarche marketing  
Repenser la fonction commerciale

Réaliser une analyse approfondie  
de l'offre de Centre Inffo, de ses  
marchés cibles et de la concurrence

Segmenter l'offre de Centre Inffo  
par activité et par marché

Faire baisser les coûts de préparation  
et d'environnement

### ACCROÎTRE LA NOTORIÉTÉ ET LA LÉGITIMITÉ

Organiser la fonction communication  
au sein de Centre Inffo et élaborer  
une stratégie de communication

Créer une ou plusieurs marques  
dédiées (CI Etudes-Conseil,  
CI Formation, CI Événements...)

Renforcer les partenariats  
avec le CNEFOP  
et les acteurs régionaux

Concevoir un extranet « CEP » en lien  
avec les Carif-Oref, le CNEFOP  
et d'autres partenaires

### DÉVELOPPER UNE NOUVELLE OFFRE COMMERCIALE

Étudier la demande, adapter les thèmes  
de travail à l'actualité

Définir le modèle et les évolutions  
de Kelixto

Développer une offre multimodale  
de formation (FOAD) adaptée au client

Développer un suivi  
post-formation

# 50 000

contacts commerciaux

## COMMERCIALISER

La stratégie de développement commercial de Centre Inffo diversifie les techniques de vente (ventes combinées de produits, réalisation de ventes « flash » pour les ouvrages et sessions de formation) visant à accroître le panier moyen des clients et prospects de Centre Inffo . Les rendez-vous commerciaux sont significativement multipliés. Les sites de Centre Inffo sont utilisés comme supports de promotion (carrousel, bannières publicitaires) et les réseaux sociaux sont systématiquement mobilisés à des fins commerciales, en parallèle des informations d'actualité, commencera en février 2017. Elle sera déterminante pour confirmer le succès de cette manifestation.

En 2017 :

- 50 000 destinataires des informations commerciales
- envoi à 20 reprises de L'Agenda, lettre commerciale bimensuelle de Centre Inffo
- préparation et publication de deux catalogues annuels :
  - offre de formation ;
  - produits et services.
- démarrage en février 2017 de la promotion de la 15e UHFP, tant auprès des participants que des partenaires financiers et sponsors
- présence de Centre Inffo (seul ou en soutien de la DGEFP) prévue sur des manifestations nationales et régionales consacrées à la formation et à l'orientation. du travail, participation avec stands à des congrès et colloques de partenaires

Un accord signé en fin 2016 avec l'AFPA devrait significativement renforcer ses relations commerciales avec Centre Inffo.

### *La parution des « Dossiers de Centre Inffo »*

Envoyés sous format numérique à 50 000 contacts de Centre Inffo, ces nouveaux produits de communication ont connu des échos importants sur les sites internet et blogs de la formation. Publiés en fonction de l'actualité événementielle ou calendaire, ces dossiers valoriseront l'expertise de Centre Inffo en proposant des regards croisés (analyse juridique et en ingénierie, articles de presse, bibliographie).

## COMMUNIQUER

La restructuration de la fonction « communication » entamée en 2016 au sein de l'association sera poursuivie en 2017, avec notamment le recours aux services d'une agence externe. La communication sera assurée essentiellement autour des produits et services experts de Centre Inffo : événements liés à l'actualité juridique et à la réforme, Fiches pratiques, Université d'hiver, presse et publications techniques. Pour autant, la communication sur l'image de Centre Inffo et son rôle d'animateur du débat public sera renforcé en 2017

### *Centre Inffo sur les réseaux sociaux et sites de partage*

Centre Inffo est très présent sur les réseaux sociaux, qu'il utilise à des fins d'information, de communication et de promotion de son offre de service.

Il est actif sur :

- Facebook (pages Centre Inffo, Orientation pour tous) ;
- Twitter (comptes Centre Inffo, Ressources, Région et formation, Europe et formation, Refernet France, Orientation pour tous) ;
- Google + (pages Centre Inffo, Orientation pour tous) ;
- LinkedIn (pages Centre Inffo, Orientation pour tous) ;
- Viadeo (page Centre Inffo) ;
- Youtube (la vidéothèque de Centre Inffo) ;
- Flickr (la photothèque de Centre Inffo).

# ANNEXES

## Annexe 1

## TEXTES OFFICIELS

## STATUTS RÉVISÉS À L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2012

## Titre 1

## FORMATION - DÉNOMINATION - OBJET - SIÈGE - DURÉE

## Article 1

Il est créé, sous le régime de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, une association dite : Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente (Centre Inffo).

## Article 2

L'association, placée sous la tutelle du ministre chargé de la Formation professionnelle continue, constitue l'échelon national de l'information et de la documentation dans le domaine de la formation professionnelle continue.

## Article 3

L'association a pour missions dans le cadre des politiques publiques en matière d'orientation et de formation professionnelle tant nationales que territoriales, européennes et internationales :

1. d'élaborer, de capitaliser et de diffuser l'information et la documentation d'intérêt national, à destination plus particulièrement des pouvoirs publics et des partenaires sociaux. Cette mission est réalisée en liaison avec les dispositifs régionaux d'information ;
2. de développer et de diffuser des supports d'information, de formation et de documentation à destination de l'ensemble des acteurs et des bénéficiaires de la formation professionnelle ;
3. d'assurer la mise en place d'un système d'information sur l'offre de formation comportant l'ensemble des informations nécessaires pour rendre opérationnelle la prescription en ligne ;
4. d'assurer la fonction de chef de projet de la maîtrise d'ouvrage du portail constituant l'accès dématérialisé internet du service public de l'orientation prévu par l'article L.6111-4 du Code du travail, ainsi que sa maîtrise d'œuvre.

## Article 4

Le siège de l'association est fixé : 4, avenue du Stade-de-France 93200 Saint-Denis-La Plaine. Il peut être transféré en tout autre endroit par décision du Conseil d'administration.

## Article 5

La durée de l'association est illimitée.

## Titre 2

## COMPOSITION - ADMISSION - DÉMISSION - RADIATION

## Article 6

L'association se compose de membres titulaires et de membres correspondants.

Les **membres titulaires** sont répartis en quatre collèges, composés chacun de six membres.

- a) Un collège des employeurs, composé de représentants d'organisations nationales représentatives d'employeurs, nommés sur proposition de ces dernières.
- b) Un collège des salariés, composé de représentants d'organisations syndicales nationales représentatives de salariés, nommés sur proposition de ces dernières.
- c) Un collège des pouvoirs publics, composé de représentants de l'administration, nommés sur proposition des ministres intéressés, à raison de :
  - un représentant du ministère chargé de la Formation professionnelle ;
  - un représentant du ministère chargé de l'Agriculture ;
  - un représentant du ministère chargé de l'Éducation nationale ;
  - un représentant du ministère chargé de l'Industrie ;
  - deux représentants des Régions.
- d) Un collège des personnes qualifiées, composé de personnalités nommées en fonction de leur compétence.

Les membres titulaires sont nommés par arrêté du ministre chargé de la Formation professionnelle.

Dans les collèges a), b) et c), des **membres suppléants**, en nombre égal à celui des titulaires, peuvent être désignés dans les mêmes conditions qu'eux.

L'assemblée générale peut désigner, à la majorité simple, sur proposition du conseil d'administration, des **membres correspondants**, personnes physiques ou morales, en raison de l'intérêt qu'elles portent à l'objet de l'association. Leur nombre est limité à 6.

## Article 7

La qualité de membre de l'association se perd :

- par décès ;
- par démission ;

- par retrait du mandat que le membre détenait.

Cessent en outre de faire partie de l'association les membres correspondants dont la radiation a été prononcée par le conseil d'administration, l'intéressé ayant été entendu, et ratifiée par l'assemblée générale ordinaire.

## Titre 3

## DIRECTION - ADMINISTRATION

## Article 8

L'association est dirigée par un conseil d'administration composé des représentants des membres titulaires et des personnalités qualifiées.

Les membres appartenant au collège des pouvoirs publics sont nommés pour la durée des fonctions au titre desquelles ils ont été désignés.

Les membres des organisations professionnelles et syndicales définies à l'article 6 a) et b) sont désignés par l'organisation qu'ils représentent.

Le mandat des administrateurs est de trois ans. Il est renouvelable.

En cas d'absence ou d'empêchement des membres titulaires, les membres suppléants désignés par l'organisation qu'ils représentent les remplacent de plein droit dans l'exercice de leur mandat.

Le mandat des membres correspondants vient à expiration à l'échéance de celui des membres titulaires des collèges a), b) et c) définis à l'article 6. Ils peuvent être appelés, en fonction des questions prévues à l'ordre du jour, à siéger au conseil d'administration avec voix consultative.

Deux représentants du comité d'entreprise siègent au conseil d'administration avec voix consultative.

Les fonctions de membre du conseil d'administration et de membre du bureau sont gratuites.

## Article 9

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, à bulletin secret, au scrutin majoritaire à deux tours.

La présence des deux tiers au moins des membres titulaires, ou à défaut, de leurs suppléants, est nécessaire. En cas de partage des voix, l'élection est prononcée au bénéfice de l'âge.

Lors de la séance d'installation du conseil d'administration, au début d'un mandat, cette élection se déroule sous la présidence du doyen d'âge.

#### Article 9 bis

Il est constitué au sein du conseil un bureau qui a pour tâche d'aider le président à préparer les réunions du conseil d'administration et de s'assurer de la bonne exécution de ses décisions entre les sessions.

Le bureau est composé de :

- 4 représentants pour le collège des syndicats de salariés ;
- 4 représentants pour le collège des employeurs ;
- 2 représentants pour le collège des Pouvoirs publics : un de l'État et un des Régions ;
- 1 représentant pour le collège des personnalités qualifiées.

Le commissaire du Gouvernement et le Contrôleur d'État assistent au Bureau avec voix consultative.

Chacun des collèges désigne, à bulletin secret, ses représentants suivant la règle du scrutin majoritaire à deux tours. En cas de partage des voix, la désignation est prononcée au bénéfice de l'âge.

Le conseil d'administration répartit entre les membres du bureau, sur proposition du Président, les fonctions suivantes, à savoir :

- 4 vice-présidents ;
- 1 secrétaire ;
- 1 secrétaire-adjoint ;
- 1 trésorier ;
- 1 trésorier-adjoint.

Les réunions du bureau sont convoquées et présidées par le président.

#### Article 10

Le Conseil d'administration définit et contrôle la politique de l'association. Il délibère à la majorité des voix ; en cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Sont soumis à l'approbation du conseil d'administration :

- les programmes et projets d'action y afférents ;
- les rapports d'exécution ;
- le budget ;
- le règlement intérieur du conseil d'administration.

Il peut instituer toutes commissions spécialisées chargées d'étudier et de rapporter devant lui toutes questions relatives à l'objet de l'association. Il peut également entendre toute personne dont il juge la présence utile sur un point inscrit à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut attribuer l'honorariat à un membre du conseil au terme de son mandat en raison de sa contribution éminente au développement de l'activité du Centre Inffo.

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an.

#### Article 11

Le président veille à l'exécution des décisions du conseil d'administration et au fonctionnement régulier de l'association qu'il représente en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Il peut se faire suppléer par un membre du bureau pour un ou plusieurs objets déterminés, avec l'approbation du conseil d'administration.

Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs au directeur de l'association.

#### Article 12

Le directeur de l'association est nommé par le conseil d'administration. L'emploi peut être occupé par un fonctionnaire civil, placé en position de détachement. Dans ce cas, il appartient au conseil d'administration de fixer le montant et l'évolution de ses émoluments annuels, dans le respect et les limites compatibles avec les dispositions législatives et réglementaires applicables à son statut d'agent public.

Le directeur, désigné conformément aux dispositions du décret n° 76-203 du 1<sup>er</sup> mars 1976, modifié par le décret n° 2003-479 du 4 juin 2003, assure la direction permanente des services de l'association et exerce les pouvoirs qui lui sont délégués par le président.

Sous réserve de l'approbation du président, le directeur peut déléguer sa signature, pour nécessité de service, à titre temporaire ou permanent.

Le directeur siège de droit au conseil d'administration et au bureau, avec voix consultative.

#### Article 13

Le commissaire du gouvernement placé auprès de l'association est nommé par arrêté du ministre chargé de la Formation professionnelle. Il assiste au conseil d'administration avec voix consultative. En cas d'empêchement, il peut se faire représenter par un fonctionnaire placé sous son autorité.

Les délibérations du conseil d'administration sont transmises par son président au commissaire du gouvernement. Elles sont exécutoires de plein droit si le commissaire du gouvernement n'y fait pas opposition dans les dix jours qui suivent la réception des délibérations.

S'il forme opposition, le commissaire du gouvernement en réfère immédiatement au ministre chargé de la Formation professionnelle, qui doit se prononcer dans un délai d'un mois. À défaut de décision notifiée dans ce délai, la délibération est exécutoire.

#### Article 14

Le personnel de l'association comprend :

- des salariés à durée déterminée ;
- des salariés à durée indéterminée.

Des fonctionnaires peuvent être détachés auprès de l'association afin d'y assurer des fonctions de directeur, de chef de département ou de service, ou de chargé d'études dans la limite maximum de trois emplois.

Les règles applicables au personnel de l'association sont approuvées par le ministère de l'Économie et des Finances.

#### Titre 4

### RESSOURCES – CONTRÔLE FINANCIER

#### Article 15

Les ressources de l'association se composent :

- des subventions qui peuvent lui être accordées par les pouvoirs publics. S'agissant de l'État, dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs signé entre l'association et le ministère chargé de la Formation professionnelle, des crédits prélevés sur le fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale, liés à la réalisation de ces objectifs, sont mis à la disposition de l'association après examen préalable du programme annuel d'activités ;
- des contributions éventuelles provenant d'organisations professionnelles ou syndicales et des Régions ;
- de la rémunération des prestations de services, de ressources propres et toutes recettes autorisées par la loi.

#### Article 16

L'association est soumise au contrôle économique et financier de l'État dans les conditions prévues par le décret n° 55-773 du 26 mai 1955 modifié.

#### Titre 5

### ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

#### Article 17

L'association se réunit en assemblée générale ordinaire, au moins une fois par an, sur convocation du président, quinze jours au moins avant la date fixée. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Cette assemblée se compose des membres titulaires et des membres correspondants, ces derniers y ayant voix consultative.

#### Article 18

L'assemblée générale ordinaire approuve les comptes qui lui sont présentés par le conseil d'administration et qui ont été arrêtés préalablement par le bureau.

Ne peuvent être traitées lors de l'assemblée générale que les questions portées à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, la présence ou la représentation des deux tiers au moins des membres titulaires ou, à défaut, de leurs suppléants, étant nécessaire pour la validité de leurs délibérations. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Si le quorum n'a pas été atteint, le conseil d'administration convoquera une nouvelle assemblée générale dans un délai de quinze jours au moins et de deux mois au plus et les délibérations de celle-ci seront valables quel que soit le nombre des membres présents.

**Article 19**

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres titulaires inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire suivant les formalités prévues par l'article 18.

**Titre 6****MODIFICATION DES STATUTS - DISSOLUTION - LIQUIDATION****Article 20**

Les présents statuts pourront être modifiés, sur proposition du conseil d'administration, par la majorité des deux tiers des membres titulaires ou, à défaut, de leurs suppléants,

présents à l'assemblée générale convoquée extraordinairement.

**Article 21**

La dissolution de l'association ne pourra être prononcée, sur proposition du conseil d'administration, que par l'assemblée générale extraordinaire convoquée spécialement à cet effet.

Pour délibérer valablement, cette assemblée devra réunir les deux tiers au moins des membres titulaires de l'association, et la dissolution ne pourra être décidée qu'à la majorité des trois quarts des suffrages exprimés.

À défaut d'assemblée générale habilitée à statuer à cet effet, la dissolution de l'asso-

ciation pourra être prononcée par le ministre chargé de la Formation professionnelle.

**Article 22**

En cas de dissolution, la liquidation et la dévolution des biens seront assurées par le président de l'association, conformément aux conditions fixées soit par l'assemblée générale et avec l'assentiment du ministre chargé de la Formation professionnelle, soit par ce dernier, dans le cas où la dissolution serait prononcée par lui.

Le président du conseil d'administration, Louis-Charles VIOSSAT

## DÉCRET N° 76-203 DU 1<sup>ER</sup> MARS 1976 relatif au Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente - Version consolidée au 19 mai 2015

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 68-302 du 2 avril 1968 relatif à l'information pour la productivité des entreprises ;

Vu le décret du 21 décembre 1968 approuvant les statuts du centre national d'information pour la productivité des entreprises,

**Article 1**

L'association prévue par le décret n° 68-302 du 2 avril 1968 prendra le nom de Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente.

**Article 2**

Modifié par Décret n°2011-1773 du 5 décembre 2011 - art. 1

Le centre pour le développement de l'information sur la formation permanente (centre INFFO), placé sous la tutelle du ministre chargé de la formation professionnelle continue, constitue l'échelon national de l'information et de la documentation dans le domaine de la formation professionnelle continue.

Il a pour missions dans le cadre des politiques publiques en la matière tant nationale qu'européennes ou territoriales :

- 1° D'élaborer, de capitaliser et de diffuser l'information et la documentation d'intérêt national, à destination plus particulièrement des pouvoirs publics et des partenaires sociaux. Cette mission est réalisée en liaison avec les dispositifs régionaux d'information ;
- 2° De développer et de diffuser des supports d'information, de formation et de documentation à destination de l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle ;
- 3° D'assurer la fonction de chef de projet de la maîtrise d'ouvrage du portail constituant l'accès dématérialisé internet du service public de l'orientation prévu par l'article L. 6111-4 du code du travail ainsi que sa maîtrise d'œuvre.

**Article 3**

Modifié par Décret n°2003-479 du 4 juin 2003 - art. 2 JORF 6 juin 2003

Le conseil d'administration est constitué de quatre collèges composés en nombre égal de représentants des employeurs, des salariés, des pouvoirs publics et de personnalités qualifiées.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par arrêté du ministre chargé de la formation professionnelle.

**Article 4**

Modifié par Décret n°2003-479 du 4 juin 2003 - art. 3 JORF 6 juin 2003

Le directeur de l'association est nommé par le conseil d'administration. L'emploi peut être occupé par un fonctionnaire civil, placé en position de détachement. Dans

ce cas, il appartient au conseil d'administration de fixer le montant et l'évolution de ses émoluments annuels, dans le respect et les limites compatibles avec les dispositions législatives et réglementaires applicables à son statut d'agent public.

**Article 5**

Modifié par Décret n°2003-479 du 4 juin 2003 - art. 4 JORF 6 juin 2003

Dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs signé entre le centre pour le développement de l'information sur la formation permanente et le ministre chargé de la formation professionnelle, des crédits prélevés sur le fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale, liés à la réalisation de ces objectifs, sont mis à la disposition du centre, après examen préalable du programme annuel d'activités.

**Article 6**

Modifié par Décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 - art. 49

L'association est soumise au contrôle budgétaire de l'État dans les conditions prévues par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Le commissaire du Gouvernement placé auprès du centre est nommé par arrêté du ministre chargé de la formation professionnelle. Il assiste au conseil d'administration avec voix consultative. En cas d'empêchement, il peut se faire représenter par un fonctionnaire placé sous son autorité.

**Article 7**

Modifié par Décret n°2003-479 du 4 juin 2003 - art. 6 JORF 6 juin 2003

Les délibérations du conseil d'administration sont transmises par son président au commissaire du Gouvernement. Elles sont exécutoires de plein droit si le commissaire du Gouvernement n'y a pas fait opposition dans les dix jours qui suivent la réception des délibérations.

S'il forme opposition, le commissaire du Gouvernement en réfère immédiatement au ministre chargé de la formation professionnelle, qui doit se prononcer dans un délai d'un mois. À défaut de décision notifiée dans ce délai, la délibération est exécutoire.

**Article 8**

Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret, notamment celles du décret n° 68-302 du 2 avril 1968.

**Article 9**

Le ministre de l'économie et des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Par le Premier ministre :

JACQUES CHIRAC.

Le ministre de l'économie et des finances, JEAN-PIERRE FOURCADE.

## Annexe 2

# PARTENARIATS INSTITUTIONNELS DE CENTRE INFO FORMALISÉS PAR VOIE DE CONVENTION

Centre Inffo attache une importance toute particulière au développement de partenariats pour optimiser ses missions. Les accords-cadres de partenariat détaillés ci-dessous sont fondés sur le principe de gratuité et d'échanges de service. Ils ne comportent pas de clauses financières (hormis la convention signée en 1996 avec l'InterCarif-Oref). Ils sont complétés par des programmes de travail annuels détaillant les activités prévues.

Partenaire signataire	Objet principal de la convention	Année de signature
<b>Conventions en vigueur</b>		
Agence Erasmus + France Éducation Formation	Coopération pour le programme Euroguidance	2014
ARF - Association des Régions de France	Accord-cadre pour optimiser la complémentarité des ressources entre acteurs régionaux et Centre Inffo	2005
Armée de Terre	Convention de partenariat concernant la sensibilisation, l'orientation et l'information des jeunes sur les débouchés professionnels proposés par l'armée de terre.	2013
CCI France	Diffusion d'information à destination des professionnels relevant des CCI	2015
Cité des métiers Paris	Présence hebdomadaire de collaborateurs de Centre Inffo sur le pôle « Trouver sa formation » pour orienter le grand public	2007
CNAM	Coopération et développement d'initiatives conjointes	2010
CNCP Commission nationale de la certification professionnelle	Partenariats éditoriaux, actions partenariales d'information et de formation	2009-2011
COPANEF-FPSPP	Accord-cadre de coopération	2016
GARF - Groupement des acteurs et responsables de formation	Coopération et développement d'initiatives conjointes	2014
InterCarif-Oref	Coopération technique (+ clauses financières)	1996
Réseau ARIANE : INJRP, IRES, CIDJ, CDFT-CNAM, Céreq, Cité des métiers, ONISEP	Mutualisation des ressources et productions documentaires communs	2014-2015-2016
Sénégal - Dakar Office national de la formation professionnelle	Coopération, accompagnement au développement	janvier 2014
Unifformation	Contribution au portail Orientation pour tous et échange réciproque de données	2015
Worldskills - COFOM	Valorisation de l'organisation des Olympiades des métiers régionales et nationales	2015
<b>Conventions prévues en 2017</b>		
Armée de Terre	Renouvellement	
CNCP	Renouvellement	
Réseau des Carif-Oref	Actions partenariales et usage des données fournies par les Carif-Oref pour diffusion sur les outils nationaux portés par Centre Inffo (dont portail Orientation pour tous)	
Réseau ARIANE : AFPA, France Stratégie	Mutualisation des ressources et productions documentaires communs	

## Annexe 3

## PARUTIONS DE LA PRESSE D'ACTUALITÉ

## INFFO FORMATION



Magazine bimensuel, vingt-deux numéros annuels. Diffusé sur supports papier et numérique sur le site [www.actualite-de-la-formation.fr](http://www.actualite-de-la-formation.fr)

Chaque numéro est diffusé aux abonnés par courrier tous les quinze jours. La version numérique du magazine est accessible aux abonnés avec mot de passe sur le site [www.actualite-de-la-formation.fr](http://www.actualite-de-la-formation.fr)

## Les dossiers de Centre Inffo

Les dossiers de Centre Inffo, une publication réalisée avec plusieurs départements de Centre Inffo et publiée à l'occasion d'une actualité nationale. :



## Le Quotidien de la formation

Lettre numérique quotidienne payante (cinq jours par semaine).

214  
NUMÉROS AN

Consultable sur le site [www.actualite-de-la-formation.fr](http://www.actualite-de-la-formation.fr)  
Chaque numéro est diffusé sur la messagerie des abonnés le matin à sept heures.

Accessible aux abonnés avec mot de passe sur le site [www.actualite-de-la-formation.fr](http://www.actualite-de-la-formation.fr)



Lettre numérique gratuite mensuelle sur l'orientation, en partenariat avec l'Onisep.

4 176 abonnés gratuits.

Les archives d'Orientactuel sont disponibles sur : <http://orientactuel.centre-inffo.fr/spip.php?page=archive>

## La lettre de la FOAD

Les archives de la Lettre de la FOAD sont disponibles sur le lien suivant :

[www.actualite-de-la-formation.fr/foad](http://www.actualite-de-la-formation.fr/foad)

## Annexe 4

# PRINCIPALES BASES DE DONNÉES DE CENTRE INFO EN ACCÈS LIBRE

Ces bases sont actualisées en continu et accessibles sur les sites thématiques de Centre Info

BASES DE DONNÉES ET COMMENTAIRES		CONSULTABLE À L'ADRESSE
Annuaire des acteurs de la formation	5 700 adresses	<a href="http://ressources-de-la-formation.fr/">http://ressources-de-la-formation.fr/</a>
Base bibliographique	42 757 notices, dont : • 12 914 notices d'ouvrages • 29 843 notices de revues	<a href="http://www.ressources-de-la-formation.fr/Base-bibliographique.html">http://www.ressources-de-la-formation.fr/Base-bibliographique.html</a>
Accords de branche	4 915 notices Textes en vigueur, accords étendus ou non,	<a href="http://www.ressources-de-la-formation.fr/opac">http://www.ressources-de-la-formation.fr/opac</a>
CQP - Certificats de qualification professionnelle	1 178 CQP en vigueur + archives	Accès de cette base par le portail Orientation pour tous
FAR Formation et apprentissage en régions	517 aides régionales 220 outils contractuels : 25 contrats de plan Etat-Régions 2015-2020, 26 contrats de projets 2007-2013, 26 délibérations sur les SPRF et SPRO, 18 conventions SPRF/SPRO, 28 CPRDFP/CPRDFOP, 20 contrats d'objectifs territoriaux, 47 contrats d'objectifs et de moyens Apprentissage (génération 2005/2010 et 2011/2015), 4 chartes régionales SPRO, 10 conventions Etat/Régions « Plan 500 000 formations supplémentaires pour demandeurs d'emploi », 16 conventions Régions/partenaires sociaux	<a href="http://www.regions-et-formation.fr/spip.php?article6055">http://www.regions-et-formation.fr/spip.php?article6055</a>
Certifications dans le champ des métiers de la formation	395 certifications Diplômes et titres	<a href="http://www.ressources-de-la-formation.fr/Certifications-des-metiers-de-la.html">http://www.ressources-de-la-formation.fr/Certifications-des-metiers-de-la.html</a>
Organismes concourant à la professionnalisation des acteurs de la formation	1 218 organismes	<a href="http://www.ressources-de-la-formation.fr/Organismes-de-formation-metiers-de.html">http://www.ressources-de-la-formation.fr/Organismes-de-formation-metiers-de.html</a>
Ressources pédagogiques numériques	800 produits	<a href="http://ressources-de-la-formation.fr/">http://ressources-de-la-formation.fr/</a>
Sites internet sur la formation	114 sites et bases de données recensés	

au 30.06.2016

## Annexe 5

# CENTRE INFFO EN LIGNE

## SITES INTERNET CRÉÉS ET/OU GÉRÉS PAR CENTRE INFFO

### LES SITES THÉMATIQUES DE CENTRE INFFO

Centre Inffo	<a href="http://www.centre-info.fr">www.centre-info.fr</a>
Boutique en ligne	<a href="http://boutique.centre-info.fr">boutique.centre-info.fr</a>
Actualité de la formation	<a href="http://www.actualite-de-la-formation.fr">www.actualite-de-la-formation.fr</a>
Droit de la formation	<a href="http://www.droit-de-la-formation.fr">www.droit-de-la-formation.fr</a>
Europe et formation	<a href="http://www.europe-et-formation.eu">www.europe-et-formation.eu</a>
Régions et formation	<a href="http://www.regions-et-formation.fr">www.regions-et-formation.fr</a>
Ressources de la formation	<a href="http://www.ressources-de-la-formation.fr">www.ressources-de-la-formation.fr</a>
ReferNet France	<a href="http://www.centre-info.fr/refernet/">www.centre-info.fr/refernet/</a>
UHFP	<a href="http://www.centre-info.fr/uhfp/">www.centre-info.fr/uhfp/</a>

### OUTILS ET PRODUITS NUMÉRIQUES

Formacode	<a href="http://formacode.centre-info.fr">formacode.centre-info.fr</a>
Orientactuel - La lettre de l'orientation	<a href="http://orientactuel.centre-info.fr">orientactuel.centre-info.fr</a>

### SITES ASSOCIÉS

Portail orientation-pour-tous	<a href="http://www.orientation-pour-tous.fr">www.orientation-pour-tous.fr</a>
Portail VAE	<a href="http://www.vae.gouv.fr">www.vae.gouv.fr</a>

### SITES DE PARTENAIRES

CNEFOP	<a href="http://www.cnefop.gouv.fr">www.cnefop.gouv.fr</a>
Constructys-FPC	<a href="http://guidefpc.constructys.fr">guidefpc.constructys.fr</a>

### SITES COLLABORATIFS ET PÉDAGOGIQUES EN ACCÈS RÉSERVÉ À DES GROUPES D'USAGERS

Espace collaboratif de Centre Inffo	<a href="http://www.centre-info.fr/extranet">www.centre-info.fr/extranet</a>
Webdoc intranet Centre Inffo	<a href="http://www.centre-info.fr/webdoc">www.centre-info.fr/webdoc</a>
Webdoc intranet Centre Inffo marchés publics	<a href="http://www.centre-info.fr/webdoc/marches">www.centre-info.fr/webdoc/marches</a>
Espace numérique des administrateurs	<a href="http://www.centre-info.net/ena">www.centre-info.net/ena</a>
Qualité de vie au travail	<a href="http://www.centre-info.fr/qvt/">www.centre-info.fr/qvt/</a>
Intranet du comité éditorial des sites	<a href="http://www.com-edito.centre-info.fr">www.com-edito.centre-info.fr</a>
Projet CléA	<a href="http://info.fr/clea">info.fr/clea</a>

### Centre Inffo sur les réseaux sociaux et sites de partage

Facebook	Centre Inffo	3 410 mentions j'aime la page
	Euroguidance	258 mentions j'aime la page
	Orientation pour tous	8 919 mentions j'aime la page
Twitter	Centre Inffo	5 125 abonnés
	Europe & formation	2 304 abonnés
	Régions & formation	3 269 abonnés
	Ressources de la formation	4 374 abonnés
	Orientation pour tous	3 734 abonnés
Google +	Centre Inffo	
	Orientation pour tous	
LinkedIn	Centre Inffo	
Viadéo	Centre Inffo	
YouTube	Chaine Centre Inffo	<a href="http://www.youtube.com/user/centreinfo">www.youtube.com/user/centreinfo</a>
Flickr	Base de photographies de Centre Inffo.	

### Visites des principaux sites thématiques - Octobre 2016

	Portail Orientation	Centre Inffo	Loi formation	Droit	Actualités	Europe	Régions	Ressources
Janvier	608 402	9 538	1 084	8 369	12 085	2 664	1 271	4 662
Février	600 942	9 798	1 101	9 875	12 106	2 738	1 254	4 635
Mars	655 671	9 777	1 291	10 518	11 383	3 096	1 317	4 905
Avril	533 901	8 743	939	10 087	9 473	2 804	1 393	4 642
Mai	512 437	8 337	973	9 050	9 508	2 743	1 492	5 422
Juin	476 040	8 871	826	9 586	10 901	2 417	1 860	4 805
Juillet	366 415	5 930	527	6 595	7 736	1 893	1 393	3 669
Août	383 002	5 780	427	5 894	3 971	1 778	1 447	3 242
Septembre	397 696	10 295	621	11 077	11 897	2 820	2 183	5 584
Octobre	357 447	9 792	546	9 825	10 314	3 080	2 116	5 273

### Visiteurs uniques des principaux sites thématiques - Octobre 2016

	Portail Orientation	Centre Inffo	Loi formation	Droit	Actualités	Europe	Régions	Ressources
Janvier	518 421	6 175	670	4 858	4 464	2 407	818	3 871
Février	507 013	6 036	731	5 716	4 647	2 460	827	3 895
Mars	551 289	6 036	850	6 027	4 442	2 800	858	4 050
Avril	448 561	5 267	655	5 786	3 728	2 466	895	3 796
Mai	433 977	4 964	643	5 328	3 598	2 423	919	4 508
Juin	402 637	5 213	557	5 488	3 829	2 157	1 154	3 861
Juillet	310 664	3 555	345	3 827	2 873	1 685	902	3 071
Août	325 897	3 454	304	3 408	1 921	1 533	864	2 647
Septembre	332 471	5 760	422	6 407	4 036	2 438	1 409	4 445
Octobre	294 175	5 485	393	5 752	3 644	2 743	1 368	4 301

### Nombre de pages vues sur les principaux sites thématiques - Octobre 2016

	Portail Orientation	Centre Inffo	Loi formation	Droit	Actualités	Europe	Régions	Ressources
Janvier	1 685 760	36 484	2 818	54 908	36 309	4 137	4 335	22 499
Février	1 601 774	32 384	3 123	62 675	36 271	4 254	3 743	21 309
Mars	1 654 081	38 528	3 208	62 675	31 449	4 772	4 221	21 981
Avril	1 284 922	29 096	2 555	59 599	27 246	4 599	4 292	21 091
Mai	1 261 317	19 981	2 627	50 315	27 127	4 187	4 068	23 213
Juin	1 189 904	26 439	2 073	55 750	30 646	3 745	5 845	20 828
Juillet	887 748	15 157	1 531	3 827	21 223	2 899	3 540	14 956
Août	922 933	15 649	1 123	35 734	12 074	2 593	3 999	14 668
Septembre	963 398	26 563	1 578	54 683	33 168	4 495	5 733	23 484
Octobre	841 710	26 260	1 454	47 166	28 595	4 727	5 736	23 669

## LES PRINCIPAUX SITES THÉMATIQUES DE CENTRE INFFO

### Centre Inffo

Ce site a vocation à être le portail d'entrée de tous les autres sites thématiques de Centre Inffo. Il présente les missions de Centre Inffo, ses produits et services et sa boutique en ligne.

[www.centre-inffo.fr](http://www.centre-inffo.fr)

### Droit de la formation

Ce site rassemble tout le contenu relatif au droit de la formation.

En accès libre, on y trouve d'abondantes informations sur les droits et dispositifs de formation, l'annuaire des acteurs de la formation, l'accès aux sources juridiques : textes législatifs et réglementaires, circulaires, accords, jurisprudence, questions parlementaires, la réforme, des outils (modèles de conventions notamment).

Sur abonnement, on accède au contenu des **Fiches pratiques** (actualisé en continu) et à ses services associés (questions du mois, synthèses, alertes, etc.). Le site Loi-formation, ouvert en janvier 2014 pour donner une visibilité sur l'ensemble des textes relatifs à la loi n°2014-288 du 5 mars 2014, a été intégré au site droit-de-la-formation.fr depuis juin 2015.

[www.droit-de-la-formation.fr](http://www.droit-de-la-formation.fr)

### Actualité de la formation

Ce site propose chaque jour de la semaine en accès libre la une du Quotidien de la formation. Egalement en accès libre, des documents qui font l'actualité (rapports, accords des partenaires sociaux, conventions Etat/régions, études etc) ; des synthèses issues du Quotidien de la formation ou d'Inffo formation ; un chiffre emblématique d'une actualité ; des infographies ; des articles biographiques sur des personnalités de la formation ; l'agenda.

Actualité de la formation propose par ailleurs un téléchargement en accès libre des dossiers de la presse de Centre Inffo et renvoie vers les autres sites de Centre Inffo. Il offre aussi un moteur de recherche permettant aux abonnés de retrouver un article en archive. Enfin, il présente une double entrée permettant aux visiteurs de s'abonner au Quotidien de la formation et à Inffo formation.

[www.actualite-de-la-formation.fr](http://www.actualite-de-la-formation.fr)

### Ressources documentaires de la formation

Ressources documentaires de la formation. Le nouveau portail documentaire ouvert en juin 2015 propose un accès à toutes les bases de données dont Inffo Doc, les accords de branches professionnelles, les ressources pédagogiques numériques... Une sélection de rapports officiels et les dossiers/bibliographies réalisés par la Documentation sont disponibles sur le portail entièrement remanié. Les prestations documentaires de Centre Inffo y sont détaillées. Un accès réservé est également proposé aux collaborateurs de Centre Inffo.

[www.ressources-de-la-formation.fr](http://www.ressources-de-la-formation.fr)

## Régions & formation

Ce site facilite l'appréhension des politiques et actions régionales par tous, notamment grâce à une ligne éditoriale qui privilégie une approche thématique. On y trouve une description de la formation et de l'orientation dans chacune des 17 régions, les informations et actualités régionales, en lien avec les Régions et Carif-Oref, ainsi que la base de données Formation et apprentissage en régions (FAR) qui intègre les 500 aides régionales, les contrats de projets, les CPRDFOP, les contrats d'objectifs territoriaux et contrats d'objectifs et de moyens sur l'apprentissage, les conventions État-Régions du plan « 500 000 formations pour les demandeurs d'emploi »...

[www.regions-et-formation.fr](http://www.regions-et-formation.fr)

## Europe et formation

Mis en ligne en 2011, ce site donne les clés de lecture de la formation hors de nos frontières : informations sur les politiques et pratiques de l'Europe, de l'Union pour la Méditerranée, et de la Francophonie. On y trouve notamment une description détaillée des systèmes de formation dans chacun des 27 autres États membres de l'Union européenne et des trois autres pays membres de l'Espace économique européen.

Une refonte du site pour l'ouvrir à l'international et devenir europe-international-et-formation.eu a été entamée en 2016 pour mise en ligne en 2017.

[www.europe-et-formation.eu](http://www.europe-et-formation.eu)



Le Réseau européen ReferNet (animé par le Cedefop) permet des comparaisons entre les systèmes de formation professionnelle des 28 États membres plus l'Islande et la Norvège. Centre Inffo est à la tête du consortium français ReferNet France, la branche française du réseau de référence et d'expertise.

Ce site, développé par Centre Inffo en langue française, donne accès aux publications et aux bases de données du Cedefop, à celles du réseau ReferNet France sur les politiques et dispositifs de formation en France. Il propose des informations sur les événements les plus divers dans les domaines de la formation et de l'enseignement professionnels, et de toute forme d'apprentissage dans l'Union européenne, en s'appuyant sur l'expertise d'institutions nationales clés.

Refonte prévue en 2017.

[www.centre-inffo.fr/refernet](http://www.centre-inffo.fr/refernet)

The screenshot shows the homepage of ReferNet France. At the top, there are logos for CEDEFOP (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle) and REFERNET FRANCE. Below the logos, there is a main heading: "Bienvenue sur ReferNet France". The page content is in French and includes a welcome message, a list of navigation links (Accueil, Actualités, Publications de ReferNet France, etc.), and a sidebar with social media links for Twitter and Euroguidance.

## Annexe 6

# AU 30 JUIN 2016, 2,6 MILLIONS DE PERSONNES ONT VISITÉ LE PORTAIL ORIENTATION POUR TOUS

### UN PROJET PARTENARIAL UNIQUE

Le portail [www.orientation-pour-tous.fr](http://www.orientation-pour-tous.fr) est un projet partenarial unique dont les commanditaires sont l'État, les Régions et les partenaires sociaux.

Chef de projet de la maîtrise d'ouvrage, Centre Inffo en assure aussi la maîtrise d'œuvre.

Le 6 décembre 2011, le portail est mis en ligne en même temps que le lancement de la plateforme téléphonique lors d'une conférence de presse de la ministre chargée de la Formation professionnelle, en présence du DIO et des partenaires sociaux.

Il prend le relais du portail [www.orientation-formation.fr](http://www.orientation-formation.fr) commandité et financé par l'État, les Régions et les partenaires sociaux et mis en ligne en juin 2006 et dont Centre Inffo assurait la maîtrise d'œuvre.

### OBJECTIFS AU SERVICE DU GRAND PUBLIC

Garantir à toute personne, quels que soient son âge, son statut ou son lieu de résidence l'accès à :

- une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération ;
- une orientation vers les structures susceptibles de lui apporter les informations et les conseils nécessaires à sa bonne orientation professionnelle.

### LES DISPOSITIFS DE FORMATION

335 pages fournies par Centre Inffo dont :

- 100 fiches de dispositifs juridiques créées et harmonisées en 2011 selon une charte rédactionnelle commune ;
- 235 fiches actualisées sur les accords de branche (contrat de professionnalisation, compte personnel de formation propres à chaque branche professionnelle).

## 3 274 fiches métiers

570 fiches métiers de l'Onisep

531 fiches métiers de Pôle emploi (Rome)

1 486 fiches métiers de vingt-deux branches professionnelles

120 fiches métiers de l'artisanat (UPA)

39 fiches emplois de l'armée de terre

236 fiches métiers de la fonction publique de l'État

50 fiches métiers de la santé

242 fiches métiers de la fonction publique territoriale

### UNE OFFRE DE FORMATION ET DE CERTIFICATION

- 284 328 actions de formation ;
- une base de données sur les certificats de qualification professionnelle (CQP) mis en œuvre par les branches professionnelles a été réalisée par Centre Inffo. Validée par les branches, elle est en ligne depuis janvier 2014 (1 178 CQP).

Cette base de données intègre également les CQP inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Elle permettra à l'internaute de trouver pour chaque CQP (certificat de qualification professionnelle) :

- l'intitulé du CQP et l'autorité responsable ;
- le référentiel d'emploi ou de compétences ;
- le secteur d'activité ou les types d'emplois accessibles par le détenteur du CQP ;
- les modalités d'accès à la certification ;
- les modalités d'évaluation ;
- un contact au niveau de la branche.

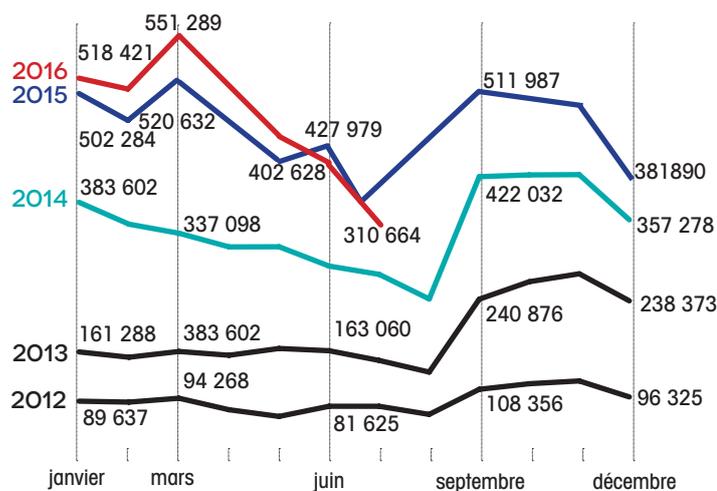
## QUELQUES CHIFFRES

3 274	Fiches métiers
284 328	Formations initiales et continues
42 361	Établissements
4 141	Lieux d'orientation

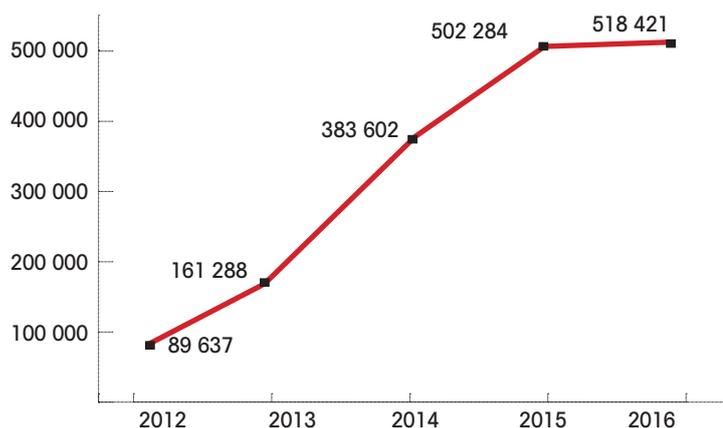
## STATISTIQUES

		Utilisateurs	Utilisateurs par jour (moy.)	Sessions	Pages vues
2011	+108 %	1 085 020	2 972	1 310 817	6 949 257
2012					
2013	+85 %	2 148 747	5 886	2 593 352	9 819 533
2014					
2015	+30 %	4 878 848	13 366	6 184 673	16 664 780
2016 au 30/6/16					

## UTILISATEURS (PROGRESSION ANNUELLE)



## UTILISATEURS (DE JANVIER 2012 À JANVIER 2016)



## FICHES MÉTIERS

Onisep	531
Rome	570

## 43 filières présentes

fiches métiers

Agriculture	95
Alimentaire (Filière)	84
Ameublement	51
Armée de terre	39
Artisanat (5 filières)	120
Assurance	15
Automobile (Service)	45
Banque	24
Bâtiment	30
Chimie	45
Commerce de détails non alimentaires	33
Commerce interentreprises	17
Economie sociale, habitat social et protection sociale	116
Entreprises du médicament	104
Etude et conseil	32
Grands magasins et magasins populaires	24
Hôtellerie-restauration	34
Industries des papiers et cartons	23
Industries technologiques	155
Informatique	36
Magasins d'habillement	14
Matériaux pour la construction et l'industrie	22
Mutualité	33
Offices publics de l'habitat	11
Presse	45
Plasturgie	22
Propreté	13
Régies de quartier	10
Retraite complémentaire et prévoyance	27
Télécommunications	111
Textile (6 filières)	162
Transport et logistique	24
Travaux publics	23
Union sociale pour l'habitat	6
<b>Total</b>	<b>1 645</b>

## Les trois fonctions publiques

fiches métiers

Fonction publique d'État	236
Fonction publique territoriale	242
Métiers de la santé	50
<b>Total</b>	<b>528</b>

**Total général 3 154**

## UNE CONDUITE PARTENARIALE DE PROJET

Centre Inffo, en tant que maître d'œuvre du portail Orientation pour tous, a pris l'initiative de mettre en place un comité éditorial.

### Missions du comité

La tâche du comité est de garantir la fiabilité et l'actualité des informations contenues dans le portail Orientation pour tous et de veiller à la pertinence et à l'actualité des données. C'est aussi une instance qui est force de proposition pour l'animation, la performance et l'évolution du site.

### Composition du comité

- Branches professionnelles : propreté, industries technologiques, ameublement, chimie, bâtiment, travaux publics, assurances, médicament, automobile, numérique, plasturgie, habillement, transport et logistique.
- Confédérations professionnelles : Medef, UPA.
- Réseau Carif-Oref (Carif-Oref de Centre, Paca, Ile-de-France, Bretagne, Poitou-Charente).
- Organismes publics et opérateurs de l'orientation : ministère de l'Enseignement, Pôle emploi, Onisep, Dila, CNCP, Cnefop, Fongecif Ile-de-France, CIDJ, Apec.
- Opcva : Uniformation.

**Périodicité** : une fois tous les trois mois en moyenne.

## 43 FILIÈRES PRÉSENTES SUR LE PORTAIL

Quarante-trois filières sont présentes sur le portail (dont cinq sont représentées par l'UPA et six par le textile) : Agriculture - Alimentaire - Ameublement - Armée de terre - Artisanat - Assurance - Automobile (Service) - Banque - Bâtiment - Chimie - Commerce de détails non alimentaires - Commerce interentreprises - Economie sociale, habitat social et protection sociale - Entreprises du médicament - Etude et conseil - Grands magasins et magasins populaires - Hôtellerie-restauration - Industries des papiers et cartons - Industries technologiques - Informatique - Magasins d'habillement - Matériaux pour la construction et l'industrie - Mutualité - Offices publics de l'habitat - Presse - Plasturgie - Propreté - Régies de quartier - Retraite complémentaire et prévoyance - Télécommunications - Textile - Transport et logistique - Travaux publics - Union sociale pour l'habitat

Les métiers de la fonction publique de l'État (236 fiches métiers) et de la santé (50 fiches métiers) sont intégrés, ainsi que les liens avec les métiers de la fonction publique territoriale.

## TOUTES LES RÉGIONS PRÉSENTES SUR LE PORTAIL

Les 17 « nouvelles » régions sont présentes sur le portail Orientation-pour-tous. La mise en place du flux unique d'information à partir des bases de données des Carif fluidifie le transfert de données sur l'offre de formation.

## LE PORTAIL SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Facebook	<a href="http://www.facebook.com/orientationpourtous">http://www.facebook.com/orientationpourtous</a>
Twitter	<a href="http://twitter.com/opt_orientation">http://twitter.com/opt_orientation</a>
YouTube	<a href="http://www.youtube.com/user/orientationpourtous">http://www.youtube.com/user/orientationpourtous</a>
Page Google+	<a href="https://plus.google.com/+Orientation-pour-tousFr/">https://plus.google.com/+Orientation-pour-tousFr/</a>
Page LinkedIn et Pinterest	

## Annexe 7

## LISTE DES SIGLES

AFFA	Association pour la formation professionnelle des adultes
ARF	Association des Régions de France
CARIF	Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation
CCREFP	Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (remplacé en 2014 par le CREFOP)
CEDEFOP	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle
CEN	Centre européen de normalisation
CEP	Conseil en évolution professionnelle
CNCP	Commission nationale de la certification professionnelle
CNEFOP	Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (a succédé en 2014 au CNFPTLV)
CPNFP	Comité paritaire national pour la formation professionnelle (remplacé en 2014 par le COPANEF)
COPANEF	Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation (a succédé en 2014 au CPNFP)
COPAREF	Comité paritaire interprofessionnel régional pour l'emploi et la formation (a succédé en 2014 à la COPIRE)
COPIRE	Commission paritaire interprofessionnelle régionale pour l'emploi (remplacée en 2014 par le COPAREF)
CPF	Compte personnel de formation
CQP	Certificat de qualification professionnelle
CREFOP	Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (a succédé en 2014 au CCREFP)
DGEFP	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
EFOP	Emploi-Formation Orientation professionnelles
FOAD	Formation ouverte et à distance
FPSP	Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels
ISO	International Organization for Standardization (Organisation internationale de normalisation)
OREF	Observatoire régional emploi-formation
RCO	Réseau des Carif-Oref
RGAA	Référentiel général d'accessibilité pour les administrations
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles



Centre pour le développement  
de l'information sur la formation permanente

4, avenue du Stade-de-France  
93218 Saint-Denis-La Plaine cedex

Tél. 01 55 93 91 91  
Fax. 01 55 93 17 28

[www.centre-inffo.fr](http://www.centre-inffo.fr)